

Le 26 novembre 2020 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Espace André-Maigné, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 20 novembre 2020.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE (jusqu'à 22 heures 53), M. BOUFRAINE, Mme GESTIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOUC, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, M. BELAÏNOUSSI

Membres représentés :

M. GIBLIN par M. BOUFRAINE, M. HASSIN par M. RAYMOND, Mme BASSEZ par M. TRAORÉ, Mme BRICOUT par Mme MUSEUX, Mme COURDY par Mme AZZOUG, Mme THIAM par M. DELAGE, M. TAPA par Mme AZZOUG, M. HEMERY par Mme BOCABEILLE, M. NICOLLE par M. BANBUCK, M. MEGHERBI par M. BANBUCK, M. RUGGIERI par M. ZINCIROGLU, Mme FOURCADE par M. LAURENT (à partir de 22 heures 53)

Secrétaire de séance :

M. KHIAR

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mesdames, messieurs, chers collègues, je veux vous rappeler les dispositions légales qui conduisent à l'organisation de cette réunion. Lorsque le lieu de réunion de l'organe délibérant ne permet pas d'assurer sa tenue dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le Maire peut décider de réunir l'organe délibérant en tous lieux dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre des conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. Le Maire en informe préalablement le représentant de l'État. Ces dispositions sont prises en application de l'état d'urgence sanitaire qui prévaut jusqu'au mois de février. J'ai informé le Préfet du Val-de-Marne de notre réunion dans cette salle.

Je vous rappelle aussi que les dispositions sanitaires prévoient que le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique, ce qui est le cas ce soir puisqu'il y a une retransmission en direct. Enfin, les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

Telles sont les dispositions qui sont applicables pour notre réunion du Conseil Municipal. Je veux remercier l'ensemble des groupes qui ont fait en sorte, conformément aux recommandations qui sont données, que nous soyons en effectif réduit, avec des élus qui sont représentés, afin de mieux répondre aux règles de distance sociale. Je vous remercie de garder au maximum les masques. Du gel est également à votre disposition.

Le Maire procède à l'appel nominal.

Nous passons à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Toufik KHIAR. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Jean-Luc LAURENT, Maire

Toufik KHIAR est désigné secrétaire de séance.

À l'ouverture de cette séance, je voudrais vous inviter à rendre hommage à M. Samuel Paty, ainsi qu'aux victimes de l'attentat de Nice et à M. Jacques Secrétin qui vient de disparaître.

Le lendemain de notre dernier Conseil Municipal, le 16 octobre 2020, un professeur, Samuel Paty, a fait l'objet d'un attentat islamiste d'une grande brutalité. Assassiné aux abords de son collège à Conflans-Sainte-Honorine, Samuel Paty enseignait l'histoire-géographie et l'éducation civique. En illustrant la liberté d'expression et la liberté de la presse par les caricatures de *Charlie Hebdo*, il s'efforçait de donner les clés de la compréhension, mais aussi d'émancipation à ses élèves. Il

était soucieux de transmettre des connaissances essentielles pour permettre aux collégiens de mieux comprendre et d'analyser les événements du passé et les enjeux de notre époque. En défendant la liberté d'expression, l'esprit critique et le dialogue, il portait avec humilité l'ambition d'une société éclairée où la censure, la violence et l'oppression n'ont pas leur place. À travers lui, l'institution qui rassemble tous les enfants de notre pays et tous ceux qui ont la chance de grandir en France, l'école de la République, a été lâchement attaquée. Ne nous méprenons pas. C'est l'enseignement laïque qui a été pris pour cible. Or la laïcité, c'est notre espace commun par excellence. Tout en assurant la liberté des cultes, elle garantit la supériorité des lois de la République aux règles religieuses.

Face au regain des attentats islamistes, notre pays est endeuilé et il ne doit pas perdre sa lucidité. Chaque croyant a le droit d'être protégé et de vivre sa foi dans la sphère privée. L'islamisme n'est pas une religion, c'est un poison qui détourne une foi sincère, l'islam, pour imposer une domination obscurantiste et violente, à rebours des principes humanistes qui guident notre République.

En marquant une minute de silence à la mémoire de Samuel Paty, nous pensons naturellement à sa famille, à ses proches, à ses élèves et, aussi, à tous les enseignants et professeurs de France. Nous marquons aussi collectivement notre unité face à ceux qui veulent nous soumettre à un régime de terreur, ce que nous n'accepterons jamais. Je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence en mémoire de Samuel Paty. Je vous remercie.

Une minute de silence a été observé par le Conseil Municipal pour rendre hommage à la mémoire de monsieur Samuel Paty.

Chers collègues, la ville de Nice a été durement meurtrie le 29 octobre. Un assaillant islamiste a sauvagement assassiné à l'arme blanche deux femmes et un homme dans la basilique Notre-Dame-de-l'Assomption. Ces femmes et cet homme étaient venus prier et se recueillir dans le droit le plus strict, en toute quiétude, au petit matin. Cet attentat odieux et traumatisant a suscité l'émotion sincère de la communauté nationale. Notre République laïque, attachée à préserver pour tous les citoyens la liberté de croire ou de ne pas croire et qui garantit la liberté de conscience et d'expression, ne reculera pas face aux attaques et aux intimidations qui lui sont faites. Vouloir ôter des vies humaines de personnes exerçant librement leur droit individuel, c'est le crime le plus abject que l'on puisse commettre. L'attentat ignoble commis par cet islamisme veille à déstabiliser notre société et nos fondements humanistes et tolérants qui cimentent notre pays. En mémoire des victimes de cette matinée funeste, Simone Barreto Silva, Nadine Devillers, Vincent Loquès, j'invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence. Je vous remercie.

Une minute de silence a été observé par le Conseil Municipal pour rendre hommage à la mémoire de madame Simone Barreto Silva, madame Nadine Devillers et monsieur Vincent Loquès.

Enfin, je voudrais que nous saluions également la mémoire de Jacques Secrétin, la figure la plus illustre du sport kremlinois qui nous a quittés le 24 novembre. Jacques Secrétin représente pour beaucoup de Français un pionnier du tennis de table et un grand champion dans sa discipline. Originaire du nord de la France, dans le Pas-de-Calais, il adhère au CSAKB qui devient, pour le tennis de table par la suite, l'USKB. C'était au début des années 70. Au fil des saisons, il ne cesse de progresser avec un grand talent et une précocité rare. Lors de son passage au Kremlin-Bicêtre, Jacques Secrétin excellait. Il était apprécié de tous et ses virtuosités ont marqué plusieurs générations de pongistes. Il a permis à son club, l'USKB, d'engranger onze titres de champion de France. Son palmarès est émaillé de victoires et de titres, consolidant la stature d'un sportif méritant et victorieux aussi bien en simple qu'en double.

Ayant accompli une carrière riche, marquée par près de 500 sélections en équipe nationale, Jacques Secrétin continuait de pratiquer le tennis de table. En 2015, à l'âge de 66 ans, il était classé toujours comme 280^e meilleur pongiste français, preuve de sa vitalité et de son enthousiasme à persévérer dans son œuvre. Jacques Secrétin est le plus grand champion de tennis de table. Il a rendu populaire le ping-pong, avec son ami Vincent Purkart, dans ce qui était appelé et reconnu au Kremlin-Bicêtre et au-delà, dans des émissions de télévision, le « TT show Secrétin-Purkart ». Je souhaite que le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à sa mémoire.

Je n'oublie pas qu'il était présent notamment, avec Vincent Purkart pour faire le « TT show », lors de l'inauguration de la Halle des Sports devenue Halle des Sports Robert-Hurtado. Je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence. Je vous remercie.

Une minute de silence a été observé par le Conseil Municipal pour rendre hommage à la mémoire de monsieur Jacques Secrétin.

Je vous livre quelques informations à propos du Covid dans le prolongement des déclarations et des décisions du président de la République. Après les précisions du Premier ministre ce matin, nous sommes en attente ce soir d'un décret que le

Préfet nous annonce vraisemblablement pour ce week-end. Évidemment, sans attendre la publication de ce décret, nous mettons en œuvre au Kremlin-Bicêtre les décisions qui ont été prises. Le marché sera ouvert dans sa totalité dès dimanche prochain. Le stade sera ouvert pour les sports de plein air et, surtout, pour les personnes qui peuvent venir si elles ont envie de courir sur la piste d'athlétisme. La médiathèque sera également ouverte, en principe à partir de lundi.

Vendredi 4 décembre prochain, nous tiendrons un Comité local de suivi de la pandémie, que j'avais mis en place et qui s'est déjà réuni une première fois. Cette réunion aura lieu en visioconférence. Les points soulevés lors de la dernière réunion ont fait l'objet d'une transmission au Préfet en ce qui concerne les demandes des associations culturelles et sportives de la Ville qui avaient porté des suggestions et des demandes. Je les ai transmises au Préfet du Val-de-Marne qui va les transmettre à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin d'accompagner les associations.

J'en viens à l'approbation des procès-verbaux du 1^{er} et du 15 octobre 2020. Sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} octobre, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote (procès-verbal du 1^{er} octobre 2020)

Votants : 35

Pour : 35

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote (procès-verbal du 15 octobre 2020)

Votants : 35

Pour : 35

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Nous passons à l'examen du rapport n° 123.

N° 2020-123. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, je tiens tout d'abord à vous présenter mes excuses pour mon retard ce soir. J'étais restée sur d'anciens horaires. Je suis vraiment désolée. Heureusement qu'Estéban Piard m'a téléphoné et que je n'habite pas très loin.

Pour vous présenter le rapport d'orientations budgétaires 2021, je souhaite dire tout d'abord que la nouvelle majorité municipale, élue en juin 2020, construit un budget 2021 afin de répondre aux préoccupations des Kremlinois, d'assurer et de développer le service public local pour commencer à mettre en œuvre les 118 engagements de notre feuille de route. L'année 2020 est particulièrement difficile pour tout le monde, du particulier aux collectivités. Nous sommes entrés dans une récession économique majeure. L'État s'est désengagé de la gestion de proximité de la pandémie et a bien souvent laissé les communes assumer seules de nombreuses dépenses.

Les pays de la zone euro ont été durement touchés par la pandémie : contraction forte du PIB et prévisions de croissance qui se sont assombries dès le printemps. Ces prévisions ont à nouveau chuté cet automne. Pour atténuer les répercussions de la crise, des moyens budgétaires ont été dégagés par l'Union Européenne et l'État avec des plans de relance afin de soutenir et stimuler l'activité économique. Or le plan de relance de l'Union Européenne est momentanément à l'arrêt en raison du veto polonais et hongrois. Le plan de relance français comprend aussi des insuffisances et paraît léger au regard de la crise qui s'est amplifiée avec la deuxième vague. Les perspectives d'une reprise économique vigoureuse restent incertaines et soumises aux incertitudes relatives à l'évolution des conditions sanitaires. L'hypothèse d'un effet de rattrapage rapide et massif dès le 1^{er} trimestre n'est pas acquise.

Au Kremlin-Bicêtre, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse (958 000 €), directement fléchées pour lutter contre l'épidémie, par les mesures à l'attention de la population et des agents (signalétiques, masques, équipements de protection individuelle, prime Covid). Les dépenses d'investissement sont aussi en légère hausse (+ 31 000 €).

La crise sanitaire a substantiellement diminué les recettes de la commune en raison de l'interruption des activités générant des produits et rentrées (crèches, cantines, sorties, taxes de séjour). 1,6 M€ inscrit au budget primitif 2020 n'ont pas été encaissés. Il y a eu des dotations compensatoires.

La commune a perçu rapidement une dotation exceptionnelle de solidarité, versée par la Métropole du Grand-Paris, pour 96 000 €. L'État a octroyé 200 000 € (aide à l'acquisition des masques, participation au dispositif de Colos Apprenantes). Nous sommes loin de l'équilibre.

Le plan France Relance prévoit la baisse des impôts de production à hauteur de 10 M€. Cette incidence n'est pas neutre sur les collectivités territoriales. Affectées à la baisse, les ressources du bloc communal en provenance des acteurs économiques auront certainement un effet négatif sur la capacité d'investissement des collectivités dans un contexte où les prix accusent une hausse tendancielle.

Pour le bloc communal, il y a une diminution des finances locales en raison des transferts de charges non compensées et de la hausse des prix à la consommation pour les collectivités qui est supérieure à l'inflation supportée par les consommateurs (1,68 % contre 1,40 % sur les 4 semestres, de juillet 2017 à juin 2019, comparés aux 4 trimestres précédents). Cette dynamique s'amplifiera certainement en 2021 en raison de l'absence d'encadrement des prix en dépit de la crise sanitaire. Les effets de la crise sanitaire vont donc endommager les finances des collectivités puisque les recettes fiscales vont être en forte diminution. Les dotations sont stables, en particulier la DGF, mais elle n'est pas augmentée malgré les diverses hausses des dépenses engagées par les communes pour faire face à la crise sanitaire.

2021 marque l'acte II de la suppression de la taxe d'habitation. Pour les 20 % des ménages payant encore la taxe d'habitation, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 pour qu'en 2023, plus aucun foyer ne s'en acquitte.

Au Kremlin-Bicêtre, le produit traditionnellement perçu au titre de la taxe d'habitation est de 11,6 M€.

Les dépenses de fonctionnement et les recettes afférentes augmentent légèrement, mais il n'y a pas d'effet ciseau à redouter. S'agissant des recettes de fonctionnement, la municipalité a décidé de geler l'ensemble des tarifs des produits et services pour 2021. Ce maintien vise à préserver le pouvoir d'achat des Kremlinois dont une partie est durement malmenée par la crise et voit ses revenus se contracter. Cet effort de la collectivité est estimé à 60 000 €.

Quant à la fiscalité, la stabilité des taux permet de ne pas alourdir la dépense des ménages.

La diapositive suivante montre la stabilité des flux financiers de l'intercommunalité. On observe un fort accroissement de la dépense en investissement en 2019. Quant à la dette communale, l'encours de la dette s'élève à 26 M€. Les emprunts contractualisés ne sont pas définis comme à risque selon les différents critères. La situation financière est donc maîtrisée.

Quant aux orientations budgétaires, elles permettent de mettre en œuvre le programme d'engagement de la majorité municipale. Les Kremlinois pourront nous juger sur notre compte rendu de mandat annuel. Une double volonté s'exprime : préparer les investissements de demain et les projets structurants par des études ; améliorer la vie quotidienne des Kremlinois dès l'année prochaine par des dispositifs nouveaux (mutuelle communale, aide municipale de solidarité, accompagnement éducatif) et des réalisations concrètes (nouveaux espaces verts, plan de mobilité en lien avec la Commission Extra-Municipale).

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose d'ouvrir le débat général.

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, madame Fourcade, pour cette introduction au débat d'orientations budgétaires. Comme il est dit dans le document que vous nous avez remis, je pense que chacun s'accordera à dire ici, en n'étant globalement pas ou peu liés aux exercices passés et donc par la situation budgétaire de la commune dont nous héritons collectivement, que la situation financière de notre commune est fragile. Elle s'inscrit dans un cadre bien particulier aujourd'hui que vous avez rappelé : la crise économique, financière et sociale liée au Covid.

Vous avez mentionné effectivement les différents plans de relance, européen ou national, et, éventuellement, dans une moindre mesure, comme vous l'avez souligné à juste titre, des collectivités locales. Je voudrais faire une remarque concernant un point de comparaison entre les plans de relance français et allemand. Vous allez vous demander où je veux en venir. Il faut s'en inspirer pour tirer de bonnes conclusions s'agissant de la gestion de notre commune.

Le plan de relance français est de l'ordre de 100 Mds€, agrégeant un certain nombre de vieilles idées qui traînaient dans les cartons de Bercy. Le plan de relance allemand est de l'ordre de 130 Mds€ avec des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement qui sont beaucoup plus directes. Si je fais cette comparaison, c'est qu'en réalité, la situation budgétaire de l'Allemagne était bien meilleure que la situation budgétaire française et ce depuis des années. Depuis deux ou trois ans — il faudra vérifier —, les Allemands votaient et exécutaient un budget excédentaire. Ce budget excédentaire, cette gestion rigoureuse des finances publiques outre-Rhin, leur permet de dégager des excédents de fonctionnement et d'investissement significativement supérieurs à ceux que nous cherchons à dégager en France. D'où des impacts différents naturellement des différents plans de relance. Je dis cela parce que, dans la mesure où la situation budgétaire de notre commune est fragile, plus nous ferons attention à dégager des excédents s'agissant de l'équilibre de fonctionnement, plus nous serons en mesure non seulement de répondre correctement et de palier aux difficultés créées par la crise, et plus nous serons en situation de dégager des marges d'investissement pour l'avenir et pour préparer l'avenir. C'est aussi le rôle d'une collectivité que de préparer l'avenir.

Aujourd'hui, ainsi que vous l'avez rappelé dans les documents, l'épargne brute est inférieure à l'annuité de la dette, ce qui n'est pas sans poser des difficultés pour l'avenir. Notre capacité d'investissement est limitée, bien que la dette soit à peu près tenue.

Pour ma part, j'insisterai donc sur un certain nombre de points et, notamment, sur la rigueur avec laquelle il faut gérer les dépenses. En effet, c'est de ce côté-là de l'équilibre que l'on peut le plus agir sur les choses. Du côté des recettes, je salue les décisions que vous prenez sur la stabilité des tarifs et de non-augmentation des taux de fiscalité. Ce sont des principes de bonne gestion, mais que l'on ne rencontre pas partout. Quand les choses vont dans le bon sens, il ne faut pas se priver de le dire. Du côté des recettes, il n'y a donc pas de difficultés.

En revanche, du côté des dépenses, il y a un certain nombre d'efforts qu'il est possible de faire. Je reviens sur le rapport que vous nous avez transmis. S'agissant de la dette, je ne connais pas le détail des emprunts, des taux auxquels ils ont été souscrits et, notamment, la possibilité qui existe ou non de renégociation de la dette. Dans la collectivité précédente dont j'avais la charge, ce n'était pas possible, c'est la raison pour laquelle je reste prudent dans mon propos. Des taux d'intérêt fixes souscrits il y a plusieurs années sont mécaniquement supérieurs aux taux fixes que l'on connaît aujourd'hui. Peut-être que, de ce point de vue, il y a peut-être quelque chose à faire. C'est une question. Je n'en sais rien. Cela peut générer quelques économies.

D'après ce que vous prévoyez, les dépenses de personnel augmentent entre 2020 et 2021 de plus de 1 M€. Cela me semble important. Il y a un sujet de bonne gestion de la masse salariale et des ressources humaines. J'ai bien noté que les dépenses de personnel étaient inférieures à la moyenne de la strate. Je pense qu'il faut faire bien attention à maintenir ce taux de cette façon.

Dans votre rapport — et il y a peut-être quelque chose à faire à cet égard —, vous soulignez la question du temps de travail des agents. Vous dites que vous allez engager des négociations à juste titre avec les syndicats. Ce temps de travail est de 1 526 heures par an alors que la durée légale est de 1 607 heures. En faisant des calculs simples, c'est-à-dire en faisant passer tous les agents — je dis cela avec beaucoup de prudence — à 1 607 heures, c'est-à-dire la durée légale, cela fait 80 heures de travail multipliées par 538 agents, soit l'équivalent de 27 équivalents temps plein. Cela dégage des marges de manœuvre possibles. Il faut évidemment redéployer. Il est toujours facile de parler avec des chiffres par grandes masses. Quand on entre dans les détails, les choses sont toujours plus compliquées. Je le sais. Néanmoins, il y a probablement ici des marges de manœuvre pour redéployer en fonction des priorités que votre majorité décidera d'engager, s'agissant de l'amélioration de tel ou tel service public. S'il y a des moyens de redéployer, il y a peut-être moyen, de manière générale, de ne pas augmenter la dépense de personnel dans la mesure où elle équivaut à 58 % de la dépense de la collectivité. C'est évidemment le sujet sur lequel, *a priori*, les marges de manœuvre sont les plus importantes, étant donné la masse que cela représente. Voilà ce que je voulais vous dire rapidement. Dans la mesure où la situation de la commune est fragile, j'invite naturellement à la prudence dans la manière dont on engage des dépenses, surtout des dépenses de fonctionnement pérennes qui grèvent le budget non pas tant dans l'année à venir, mais dans un certain nombre d'années. Du coup, on contraint la dépense de manière importante, ce à quoi il faut faire bien attention.

Après ces quelques mots sur les dépenses et les recettes, plusieurs priorités nous semblent importantes à mener et à défendre pour l'année ou les années prochaines, en tout cas pour le mandat. Vous avez noté la police. J'y souscris, mais probablement pas de la même manière que vous. Dans notre groupe, nous pensons qu'il faut engager un certain nombre de policiers municipaux et qu'il faut les armer. C'est un débat sur lequel l'actualité nous a malheureusement donné raison. Cela a été souligné par vos propos en début de réunion, monsieur le Maire.

Il y a aussi un sujet d'éducation, que vous avez aussi noté. Il est important de mettre l'accent sur cette dimension. Il s'agit d'éduquer les enfants et de les élever à la citoyenneté.

Il y a un sujet et une priorité qui sont directement liés à la crise du Covid, mais qui répondent aussi à un besoin particulier au Kremlin-Bicêtre, s'agissant de la santé des Kremlinois. Nous avons proposé la création d'une maison de santé. Le sujet mériterait de réaliser des investissements conséquents étant donné l'insuffisance du nombre de médecins dans la commune.

Un sujet intergénérationnel est directement lié à la crise du Covid. Il est important que les uns et les autres vivent ensemble de la manière la plus adéquate possible. L'expression est galvaudée, mais il s'agit de porter une attention particulière au développement des liens, notamment entre les plus jeunes et les plus âgés. C'est un sujet important. On sait que les personnes âgées ont été particulièrement délaissées dans cette crise, pour des raisons malheureuses, liées à l'isolement et au confinement. Mettre un accent tout particulier à ce sujet me semble important pour la suite. Je ne pense pas que ce soit forcément des dépenses. Il peut s'agir de modes de fonctionnement bénévoles. Ce type de priorité ne coûte pas beaucoup d'argent. Il y a peut-être un sujet auquel il faut faire attention, en restant un instant sur cette question de la santé, c'est la question de la santé mentale. Le confinement « tape sur le système » d'environ 20 % de nos concitoyens. Ce sont les chiffres de Santé Publique France qui viennent de sortir. Il n'y a malheureusement pas de raison pour que Le Kremlin-Bicêtre échappe à ce malheureux constat. Selon moi, il faudra faire attention aux questions de santé mentale dans les semaines et les mois à venir.

Dernier élément. La diversification commerciale nécessite un certain nombre d'investissements. En effet, il faut acheter des bâtiments et établir un cahier des charges précis pour assurer cette diversité commerciale que nous appelons de nos vœux. Je crois que vous souscrivez aussi à cet objectif.

Voilà ce que je voulais vous dire à la fois sur la construction du budget et sur les quelques priorités qui nous semblent importantes pour les années qui viennent au Kremlin-Bicêtre.

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Chers collègues, mesdames, messieurs, en regardant les parts de prime entre les hommes et les femmes, on relève une différence non négligeable dans les pourcentages. À quand l'égalité hommes-femmes ?

Concernant la partie sur la police, en page 20 (1^{er} paragraphe), à quoi correspond le dispositif adultes-relais ?

Concernant la santé, vous proposez une mutuelle communale. N'y a-t-il pas doublon avec la complémentaire santé solidaire existante ? Quelle est la différence entre les deux ?

Ibrahima TRAORÉ (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, tout d'abord, je tiens à remercier Catherine Fourcade d'avoir fait l'introduction de ce débat budgétaire qui, pour notre part, a une importance dans cette période et dans ce contexte. J'y reviendrai. Le Groupe Pour une Ville qui nous Rassemble porte les choix politiques qui se traduisent au cœur des orientations budgétaires que je vais vous présenter ce soir. Cela a de la valeur à gauche et une valeur politique, sociale et j'insiste sur la valeur démocratique également. Ces choix sont majoritairement appréciés par notre Groupe car ils caractérisent concrètement les politiques publiques utiles pour toutes et tous ainsi que nos engagements pris devant les Kremlinois.

Cela a d'autant plus de valeur en cette période de crise, pour celles et ceux qui sont dans l'isolement et dans la difficulté. Il est important de rappeler le contexte dans lequel nous sommes. On voit l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA : 5 000 personnes supplémentaires depuis mars 2020. Toutes les grandes associations caritatives le disent, la crise du Covid a plongé de nombreuses personnes dans la précarité et la pauvreté : un million de pauvres supplémentaires, 10 millions de pauvres en France, soit 1/6^e de la population française vivant sous le seuil de pauvreté. Il y a les difficultés pour payer le loyer ou les factures d'électricité et, plus encore, l'impossibilité pour de nombreux Français de subvenir à leurs besoins alimentaires ou à ceux de leur famille.

La crise du coronavirus renforce encore des inégalités, déjà révoltantes auparavant, mais intenable aujourd'hui, sans compter les conséquences désastreuses en termes de souffrances psychologiques, dont M. Delannoy a parlé, qui provoquent cette crise et ses effets. La situation est à ce point tendue que 85 % des Français s'attendent à une explosion sociale selon un sondage de l'IFOP.

Ceux qui pâtissent le plus de la crise sociale sont les travailleurs précaires, ceux qui vivent de petits boulots ou encore les jeunes qui entrent sur le marché du travail ou en alternance. Je sais que la Région, dirigée par Valérie Pécresse, est très attentive à cette question-là. Je compte sur M. Delannoy pour y être attentif et pour porter nos revendications auprès de la Région pour qu'elle nous soutienne dans cette période-là où la concorde est de mise.

Dans cette situation qui amplifie les problématiques sur lesquelles nous œuvrons déjà, à travers le bouclier communal — je remercie Véronique Gestin et Jacques Hassin qui se sont attelés tout l'été à mettre en place ce dispositif —, l'accès aux droits doit être notre priorité. Les orientations que vous nous présentez reflètent bien le travail en commun de notre majorité de gauche, je tiens à le préciser : démocratie locale renouvelée à travers les Assises de l'Écologie et un référendum, une police de proximité au service des citoyens. Mais la doctrine est différente de celle de la droite. Je tiens à rappeler à M. Delannoy que M. Sarkozy a contribué à changer de doctrine et à enlever les moyens à notre service public régalien pour jouer son rôle. L'espace public doit retrouver ses vertus éducatives et citoyennes. Là est notre responsabilité. Il s'agit aussi de soutenir l'accès aux soins des Kremlinois. Je compte aussi sur la Région — vous en avez parlé, monsieur Delannoy — pour soutenir notre municipalité dans cette démarche de concorde. Il s'agit enfin de conforter l'environnement écologique et éducatif.

Les Kremlinois sont au cœur de ces orientations. Cela a de la valeur pour ceux qui se retrouvent sur le carreau. Nous sommes sur un sujet extrêmement important au regard de la situation sociale dramatique que vivent beaucoup de nos concitoyens alors même que l'investissement des collectivités est annoncé nationalement en recul (autour de 5,8 % pour 2020 et 2021). Les acteurs économiques sont très sensibles aux investissements portés par les collectivités, notamment la nôtre. C'est un investissement très utile qui contribue à développer le périmètre d'intervention du service public, avec de nouvelles réalisations et équipements qui renforcent notre action en faveur de l'environnement, des déplacements et de la voirie. Nous reviendrons lors du Conseil Municipal sur notre soutien constant au logement social.

On peut l'interpréter différemment, mais c'est une réalité tangible des orientations de la municipalité qui ne souffre d'aucune intrigue et d'aucune manœuvre ou de tactiques politiciennes. C'est cartes sur table. Il est important de le rappeler. Allons jusqu'au bout de nos combats vis-à-vis de l'État. Je m'adresse aussi à l'opposition. Contrairement à l'État, notre collectivité ne tangué pas. Elle est solide. Je tiens à remercier à cet égard les services de la Ville. En effet, nous comptons à nos côtés des agents publics, des femmes et des hommes, avec des qualités et des compétences.

Pour ma part, je considère qu'il faut aller, en 2021, vers l'avènement de nouveaux services publics, surtout du fait de cette crise sanitaire qui amplifie la crise économique et sociale.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant*)

Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez eu raison, madame Fourcade, de souligner les multiples incertitudes qui sont engendrées par la crise sanitaire et qui posent en effet de grands enjeux pour les équilibres financiers des collectivités locales. Dans ce contexte, vous nous annoncez une stabilité des taux d'imposition. C'est une très bonne chose que nous approuvons. Vous annoncez une stabilité des tarifs des services communaux, une stabilité de la DGF et, évidemment, des recettes liées au stationnement, étant donné les décisions prises en matière de FPS à effet du 1^{er} septembre. Du côté des dépenses, outre les frais de personnel, qui seraient augmentés d'environ 1 M€ pour passer à 25,5 M€, c'est un contexte de tendance à la hausse du panier communal.

Je regrette que les orientations que vous avez déclinées et synthétisées tout à l'heure n'aient pas plus de composantes financières. Cela aurait permis de mieux appréhender les trajectoires financières que vous voulez dessiner. À ce titre, le graphique de la page 7 du rapport n'est pas représentatif des engagements pluriannuels qui découlent de vos choix, car projeter jusqu'en 2044 la tendance moyenne de 2016 à 2020 me paraît quand même assez audacieux au regard des décisions que vous avez déjà prises.

Il me semble que les orientations que vous tracez imposent probablement des arbitrages en matière de dépenses et même, je dirais, des économies dans certains secteurs. Je souhaiterais que vous puissiez nous indiquer lesquelles et nous dire également, en matière d'investissement, quel est le volume global que vous envisagez, comment il sera financé, quel sera le prélèvement sur la section de fonctionnement et quel pourrait être le niveau de l'emprunt à la fin de l'année 2021. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinien, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Il y a dans les interventions précédentes finalement une distinction politique assez nette sur certains sujets. Monsieur Delannoy, vous parliez tout à l'heure de l'Allemagne. En effet, on cite souvent l'Allemagne en exemple. On oublie souvent de dire aussi que l'Allemagne est un État fédéral et que la France est un État centralisé. Cela ne fonctionne pas tout à fait de la même manière. L'Allemagne est aussi un pays fortement industrialisé, ce que la France n'est plus depuis déjà un certain nombre d'années, ce qui pose certains problèmes. On pourrait en parler longuement. Les collectivités locales sont les victimes plus ou moins directes de cette situation.

Deux sujets semblent quand même se faire jour. Vous dites que la situation de la commune est fragile. Oui, mais la situation des citoyens de la commune va être beaucoup plus fragile que la situation de la commune elle-même dans les mois à venir. Dans ce cadre-là, on ne peut pas avoir une orientation budgétaire trop timorée parce que, clairement, du point de vue social, on aura à intervenir auprès des citoyens. C'est une évidence.

Le sujet qui fait le plus débat semble être ce soir une certaine augmentation de la masse salariale. Les services publics sont les services sur lesquels on va pouvoir et on va devoir compter dans les mois qui viennent. Sans ces services publics et sans des services publics prêts à intervenir auprès d'une population de plus en plus fragilisée, on n'a pas idée encore, selon moi, de la crise qui nous attend. Tous les économistes s'accordent à dire qu'elle va être probablement la plus forte depuis la Seconde Guerre mondiale. Apparemment, personne ici n'a connu la crise à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce sera quelque chose de nouveau pour nous. Quoi de mieux, d'une certaine manière, que les services publics pour intervenir ? À la fin de la Seconde Guerre mondiale, n'oublions pas que c'est dans cette période extrême qu'un gouvernement prend la décision de créer la Sécurité Sociale. On a sans doute des choses à inventer de ce côté.

Il y a un autre débat entre nous, pratique et idéologique. Cela concerne le fait d'armer la police. Je voudrais juste prendre l'exemple de la ville de Nice. M. le Maire en parlait tout à l'heure, avant l'ouverture de la séance, avant que nous ne respections une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat à Nice. Nice est sans doute une des villes les plus « policées » de France et les plus vidéo surveillées de France. Pour autant, on a vu ce qui s'y est passé. Personne n'est à l'abri de ce genre d'événements et de l'insécurité. Une crise comme celle qui nous attend, si on ne fait rien d'un point de vue social et si les services publics ne sont pas prêts à agir, risque de créer encore plus d'insécurité. Je ne suis pas certain qu'une réponse policière, dans le sens d'une réponse « armée », soit adéquate face à une insécurité qui sera liée peut-être à la faim. Nous avons donc fait le choix d'une relation pacifiée entre notre police municipale et les citoyens.

Nous avons fait le choix du dialogue et de la pédagogie. La police de proximité a existé et a donné des résultats positifs. Pour ma part, en tout cas, je suis prêt à engager la majorité sur ce terrain. Nous sommes certains de faire le bon choix.

En revanche, je vous rejoins totalement sur les problèmes de santé et, en particulier, de santé mentale. À l'heure actuelle, il faut des mois d'attente pour avoir un rendez-vous dans les CMP, qui sont les lieux les plus démocratisés de soins psychologiques. Nous avons récemment mis en place une permanence psychologique qui a lieu, pour le moment, le vendredi soir, me semble-t-il, pendant deux ou trois heures. Cela ne paraît pas grand-chose, mais cela va permettre tout de même d'avoir une première évaluation. Y aura-t-il du monde à cette permanence ? N'y en aura-t-il pas ? Dans quel état seront les gens, les citoyens qui viendront à cette permanence ? Nous aurons un premier ressenti. Nous verrons ce que cela donnera. Cela nous obligera peut-être à aller plus loin. Il y a certainement des choses à imaginer de ce côté-là. Une présence des services sociaux de la Ville encore plus prégnante auprès des citoyens sera nécessaire. Tous les citoyens ne feront pas la démarche de téléphoner à cette permanence psychologique. Certains n'en auront peut-être même plus la force. On sait que les problèmes psychologiques liés à la dépression peuvent aussi arrêter toute possibilité d'aller vers l'autre, quel qu'il soit. En effet, il y a des choses à faire de ce côté. Gageons que nous ayons quand même une première évaluation importante grâce à cela.

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Chers collègues, mesdames et messieurs, je voudrais rappeler effectivement que la municipalité a tenu à une stabilité fiscale. C'est ce qu'a rappelé M. Banbuck. Mais les priorités que nous avons à défendre rejoignent aussi certaines de vos priorités, monsieur Delannoy. En effet, ainsi qu'il vient d'être rappelé, priorité est donnée à la santé mentale avec la cellule d'écoute psychologique. Il y a aussi une priorité donnée à la maison de santé, exactement comme vous le suggérez, même si ce n'est pas marqué noir sur blanc. C'est vrai que ce sont des choses qui sont à l'étude. Nous nous engageons aussi dans cette direction.

La priorité est donnée aussi à l'éducation. Il y a aussi une priorité sociale. En fait, M. Traoré a bien rappelé la précarité très grande dans laquelle nous nous trouvons et qui va en s'accroissant. Je répondrai juste que les arbitrages pour 2021 sont assez difficiles. Comme vous l'avez souligné, il y a des dépenses très importantes en fonctionnement mais on a quand même rappelé ces dépenses très fortes dues à la crise sanitaire, de l'ordre de 1,6 M€, qui ne sont pas compensées ou plutôt à hauteur de presque 300 000 €, ce qui n'est rien du tout finalement.

Monsieur Delannoy, nous essayons d'être sérieux et nous suivons vos conseils. Nous avons eu les mêmes soucis que vous. On ne peut pas renégocier la dette. En revanche, on s'engage, avec le taux d'endettement, à être toujours en deçà de ce qu'il faut, c'est-à-dire à tenir un endettement normal pour une ville de même dimension.

Quant aux dépenses de personnel, elles sont aussi moindres par rapport à des villes équivalentes. Nous sommes en train de revenir à des dépenses normales de personnel en termes de management. Il n'y avait quasiment pas de directions jusqu'à présent. C'était difficile pour gérer certaines choses. Voilà ce que je peux répondre dans un premier temps.

Madame Chiboub, concernant les primes, ce n'est pas nous qui faisons la tarification des primes. C'est une tarification de la fonction publique territoriale. Je suis d'accord avec vous. J'ai été surpris aussi. Il y a aussi une question d'ancienneté. Effectivement, à quand l'égalité ? Je ne connais pas particulièrement le dispositif adultes-relais. Je ne répondrai pas à cette question, même si j'en ai une petite idée.

Quant à la mutuelle communale, cela n'a rien à voir avec la CMU. C'est une mutuelle un peu différente. Peut-être M. le Maire ou d'autres pourront rentrer dans des explications plus détaillées à ce sujet.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je voudrais apporter quelques éléments. Je veux à mon tour remercier Catherine Fourcade et les services qui nous ont permis d'élaborer le rapport d'orientations budgétaires, de préparer les orientations qui seront dans le budget qui vous sera présenté en décembre. Au niveau de l'équipe municipale, leur implication nous a permis de vous présenter, me semble-t-il, un rapport complet, avec tous les ratios exigés par la loi et au-delà, pour vous donner matière à réflexion, y compris dans une dimension qui pointe les égalités — madame Chiboub, vous avez raison — dans notre personnel entre les hommes et les femmes.

J'y ajouterai une inégalité entre ceux qui sont statutaires et ceux en situation de précarité parce que non titulaires, à la vacation et pour lesquels nous avons une orientation avec le Comité Technique et les représentants du personnel. Il s'agit de travailler cette question sur l'exercice 2021. En effet, trop de gens sont depuis longtemps dans la situation de ne pas être titulaires de leur poste et d'avoir une succession de petits contrats. Par respect et par volonté d'équité, il faut se pencher sur cette question et trouver les solutions dans le cadre budgétaire qui est le nôtre, qui n'autorise pas à tout faire, mais qui permet de faire des choses et, éventuellement, de s'organiser dans les années à venir.

C'est vrai que j'ai fixé une orientation avec la municipalité qui consiste d'abord à ce que, ce soir, nous puissions débattre des orientations budgétaires pour bâtir le projet et vous le présenter en décembre. Pourquoi ? Pour une équipe municipale nouvelle, dans un contexte de pandémie, avec la situation que nous vivons, il était difficile de réaliser cette volonté, mais il

était important de pouvoir l'accomplir de telle sorte que les services commencent, au début de l'année 2021, à agir dans le cadre du budget. Évidemment, nous n'avons pas tous les éléments et il reste des zones d'incertitude. Catherine Fourcade les a pointées dans le rapport d'orientations budgétaires. Je pense au contexte international et au contexte national. Malgré cela, nous sommes là pour gérer dans les bons et les mauvais jours. Il est important que les élus soient à la tâche, à leur travail, qu'ils fixent des orientations et les mettent en débat, qu'ils permettent à la Ville d'aller de l'avant tout en tenant compte du contexte.

En 2021, nous avons la volonté de maintenir les taux de la fiscalité au même niveau que les années antérieures. Cette année, de façon exceptionnelle au regard du contexte, nous n'appliquerons pas les 2 % habituels d'augmentation des tarifs municipaux. C'est un élément important pour les familles. Les tarifs municipaux concernent en effet d'abord les enfants qui vont à la cantine, qui vont en centres de loisirs pendant que les parents travaillent, qui bénéficient de vacances scolaires à des prix qui ne sont pas ceux du marché. Une partie est prise en charge par la commune selon le quotient familial. Ces tarifs concernent aussi la jeunesse. Il faut avoir la préoccupation des jeunes qui sont l'avenir de notre commune, et pas seulement l'avenir de la France. Ayons cette préoccupation. Les tarifs n'augmenteront donc pas cette année pour tenir compte du contexte. Ces mesures de pouvoir d'achat sont d'autant plus importantes — en termes d'orientations, je vois que c'est partagé — qu'il y a pourtant 958 000 € de dépenses supplémentaires avec la crise du Covid, quand les recettes ont baissé en 2020 de 1,6 M€. Il y a un défi à relever qui nécessite de chercher les capacités pour compenser tout cela. Avec ce débat d'orientations budgétaires, il ne s'agit pas de fixer le budget. Comme son nom l'indique, il fixe des orientations qui permettent à la municipalité de proposer un budget qui sera présenté à la prochaine séance. Je ne vous raconterai pas de sornettes. Nous y travaillons d'ores et déjà. Heureusement. Depuis septembre, chaque élu, par les conférences budgétaires, dans chacun des secteurs, travaille sur les volets des dépenses et des recettes. Monsieur Banbuck, c'est le propre d'un rapport d'orientations budgétaires. Nous devons avoir ce débat qui nous permet d'entendre les orientations que vous proposez de telle sorte que nous bâtissions ce budget en voyant des points qui peuvent paraître importants aux yeux des élus du Conseil Municipal. C'est sur cette base que nous allons préparer le budget et élaborer des axes.

Puisque le Comité des Finances Locales a livré des chiffres et des analyses, je voudrais souligner qu'à l'échelle nationale, le niveau local est perdant. Quand on examine la situation nationale, on observe que la perte financière des collectivités est estimée à 6 Mds€. D'après le Comité des Finances Locales, qui est une instance pluraliste d'élus, cela va conduire l'ensemble des communes à une baisse de la capacité d'autofinancement brut de 20 %. Il n'y a pas qu'au Kremlin-Bicêtre qu'il y a des difficultés. C'est une réalité. En face, le soutien de l'État au bloc communal, c'est-à-dire aux communes et aux intercommunalités, ne s'élève qu'à 630 M€. C'est ce qui est actuellement en débat et en discussion. Cela comprend 230 M€ du filet de sécurité dans la loi de finances et 400 M€ de crédits de dotations à l'investissement local. Vous vous rappelez les chiffres qui nous ont été annoncés par l'État ? 1 Md€ de soutien au bloc communal. Ce n'est pas 1 Md€ de soutien à l'investissement, mais 600 M€.

Vous avez raison, monsieur Delannoy, quand on compare les plans de relance de la France et de l'Allemagne, celui de l'Allemagne est supérieur à celui de la France, mais, surtout, les chiffres annoncés sont au rendez-vous. En France, il est annoncé 100 Mds€ et, en Allemagne, 130 Mds€. Mais les 100 Md€ prévus en France ne sont pas au rendez-vous. Un problème se pose. Une des orientations sera de préparer en 2021, par exemple, des études nécessaires à la présentation de projets au titre du plan de relance et, notamment, de la transition énergétique. Mais nous ne pourrions peut-être pas inscrire les crédits sans avoir quelques assurances. Il faut d'abord pouvoir étudier les choses afin de disposer d'un dossier présentable au niveau de l'État.

Je vais prendre un exemple au-delà du fonctionnement ou de l'investissement. Dans le cadre du bouclier communal, nous avons mis en place les Colonies Apprenantes avec une participation et un soutien de l'État de 80 % cet été. Nous en avons réalisé. Le taux de participation était satisfaisant. Pour les vacances d'automne, nous avons mis en place deux Colonies Apprenantes. Il y a eu moins de participations, mais le soutien de l'État devient aléatoire. Dans le cadre de la politique de la ville, notre ville est concernée. Après discussion avec le Sous-Préfet en charge de la politique de la ville, à la question de savoir si notre Ville serait soutenue si elle s'engageait, comme le Sous-Préfet le demandait, pour les vacances de printemps, le Sous-Préfet n'a pas pu encore nous répondre. Qu'allons-nous faire sur le budget ? C'est un choix que nous devons faire au niveau de l'équipe municipale et du Conseil Municipal. En effet, s'il n'y a pas de financement et de soutien de l'État, cela remet le dispositif en question. Pourtant, la réussite éducative est une exigence. Dans ces périodes, il faut soutenir les jeunes.

Je reviens au Comité des Finances Locales. J'ai pris deux exemples, en investissement et en fonctionnement pour la Ville. La décision de ne pas compenser à ce jour les pertes de recettes du bloc communal et les pertes que nous allons enregistrer en 2021 aboutit, selon le Comité des Finances Locales, à une baisse des équipements publics. Cela a été évoqué. Je vous rappelle que l'investissement public est nourri à 74 % par la commande publique des communes et intercommunalités. S'il n'y a pas la capacité de compenser le bloc communal dans les dépenses supplémentaires qu'il a eu à accomplir, qu'aurons-nous comme marges et comme excédents ? Monsieur Banbuck et monsieur Delannoy, vous avez raison de le souligner.

Qu'aurons-nous comme marges et comme excédents à mobiliser pour la section d'investissement afin de conduire des projets qui participent au rebond de l'économie ? À juste titre, ce rebond est particulièrement souhaité par l'État. Dans ce domaine, il y a donc une difficulté importante.

Il y a des marges possibles. Nous devons être attentifs aux dépenses. Je partage ce qu'a dit M. Delannoy. Vous avez raison concernant la renégociation de la dette. Nous avons commencé à le faire en rencontrant la Banque des Territoires (ex-Caisse des Dépôts) afin de chercher des marges dans ce domaine et de parler des projets d'avenir avec des taux les plus attractifs possibles. Le travail est en cours. Sur la base de ce travail que nous avons conduit avec les services et Catherine Fourcade, il s'agit de déterminer le niveau d'emprunt pour réaliser un certain nombre de travaux au bénéfice de nos concitoyens, les Kremlinois, et au bénéfice du soutien à l'activité économique.

Le personnel communal et ses représentants le savent et cela a été pointé par le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il y a une très forte demande — le Préfet m'en a parlé à ma prise de fonction, lors de ma première visite cet été — de mettre la Ville, du point de vue du temps de travail, dans ce qui est fixé au niveau national, d'autant qu'une loi l'impose. Ce qui a été fait sur la réduction du temps de travail s'est fait à une période où, je m'en souviens, nous avions une latitude dans la mise en œuvre. Ce temps est révolu. Il y aura donc une discussion. Je veux quand même nuancer votre propos. Vous l'avez dit, si on compte les heures et que l'on multiplie par le nombre d'agents, on arrive au résultat de 27 équivalents temps plein. En réalité, on ne peut pas compter ainsi, mécaniquement. Vous le savez bien. C'est d'autant plus vrai que des personnels souhaitent l'annualisation du temps de travail pour avoir plus de vacances en été. Cela rencontre les besoins de la Ville qui a moins besoin de personnel en juillet et août. Il y a donc rencontre entre un souhait des agents et un souci de bonne gestion. Que des agents soient présents en été alors qu'ils n'ont pas suffisamment de travail, ce n'est pas de bonne pratique. Je nuance donc votre propos, mais cela fera partie — je le dis en toute transparence — de discussions avec les représentants du personnel en 2021.

De même, nous mettrons en place ce qui aurait dû être mis en place jusqu'à présent : le nouveau régime indemnitaire au niveau de la collectivité locale. Il va nécessiter une dépense supplémentaire. Nous sommes en train de nous interroger pour savoir s'il convient de l'inscrire dès le début de l'année ou non. Une négociation salariale est à conduire au niveau de la collectivité. Il va falloir se donner du temps pour le dialogue social. Il ne s'agit pas que cela descende du Maire vers les agents. Il faut qu'il y ait une construction et des discussions solides avec le personnel communal.

En matière de santé, nous partageons l'orientation de répondre à la désertification médicale en cours dans notre ville. Je suis encore intervenu aujourd'hui auprès du Centre National pour obtenir un agrément pour un médecin supplémentaire dans un cabinet médical. Des procédures exigent que l'on intervienne au niveau national. Il s'agit de médecine de ville. Un sujet concerne aussi la maison de santé. Vous l'avez sans doute inscrit à votre programme. Nous ne la perdons pas de vue. Au contraire. Avec Jacques Hassin, qui a donné pouvoir ce soir afin de respecter les règles sanitaires, nous avons déjà rencontré l'AP-HP et l'ARS. Sur le principe, l'ARS est d'accord pour financer un projet. L'AP-HP m'a confirmé une possibilité d'implantation dans des locaux qu'il pourrait mettre à notre disposition. Ceci étant, il faut vérifier et mettre en œuvre ce projet, parvenir à un accord avec le siège de l'AP-HP, compétent pour ce projet. Cela permettrait de réaliser une maison universitaire de santé. Mais le projet présenté offre des contraintes en termes d'accessibilité. En plus, il s'agit d'un site inscrit dans le périmètre de l'hôpital. C'est en limite de l'hôpital. Le bâtiment est classé. Il faut donc entamer un dialogue avec l'architecte des Bâtiments de France. Nous avons eu ce dialogue avec Frédéric Raymond. Nous avons tenu une réunion avec l'architecte des Bâtiments de France sur ce sujet et sur d'autres pour voir comment travailler ensemble sur plusieurs sites.

Le travail nécessaire en interne ne passera sans doute pas par l'inscription de crédits d'études. Faire une inscription pour constater que l'on n'aura pas utilisé les crédits en fin d'année n'est pas de bonne gestion. Un travail préparatoire est à réaliser sur la faisabilité. Quand la crise du Covid sera terminée — nous attendons cette belle période —, il faudra faire des concertations que l'on ne peut pas faire aujourd'hui. Oui pour la maison de santé, mais nous allons donc y travailler sans mettre de crédits *a priori* pour l'année qui vient.

Concernant la diversification commerciale, je suis évidemment d'accord. D'ailleurs, vous le savez, nous avons déjà informé de deux préemptions : un fonds de commerce rue du général-Leclerc et des murs et un fonds de commerce rue Salengro. La procédure est enclenchée. Les crédits devront être inscrits pour ces opérations et pour faire davantage afin de répondre à la nécessité de commerces de qualité en ville.

Dans le contexte que nous vivons, il ne faut pas oublier qu'avec la situation du Covid — M. Traoré l'a fortement souligné —, la pauvreté progresse dans notre pays. Nous avons mis en œuvre un volet social très important pour nos concitoyens avec la mise en place d'une aide. Pour la période que nous vivons, il y a un suivi plus individuel des difficultés avec des réponses données par le CCAS et le secteur dont Véronique Gestin a la charge.

En même temps, il faut se préoccuper du lien social et de la dimension de médiation pour faire du sens. L'État a mis en place un dispositif d'adultes-relais. Ces personnes vont faire de la médiation dans différents secteurs. L'État finance une part significative des postes pour six ans. Cela nous permettra d'avoir des moyens supplémentaires pour aller sur le terrain en matière sociale, culturelle, peut-être sportive. Nous sommes en dialogue avec l'État pour dresser le profil des postes.

En effet, il doit y avoir un accord entre l'État et la collectivité sur ces postes. Il s'agit d'un dispositif de l'État avec des personnes recrutées pour conduire des politiques de médiation et, dans des thématiques spécifiques, un travail de lien social.

Sur la police, nous avons pris un engagement. J'entends ce que dit M. Delannoy, mais M. Traoré a raison de rappeler que la police de proximité est, pour nous, un élément important. En 2021, la police municipale continuera à évoluer pour devenir davantage une police de proximité. Cela a commencé à être fait. Il a été demandé à des policiers d'être davantage présents en circulant à pied ou à vélo. Pour améliorer la situation, en termes de patrouille, il sera proposé la semaine prochaine, si la municipalité retient cela, des vélos électriques qui permettront aux policiers de patrouiller à vélo dans la ville.

La volonté a été réaffirmée par M. Delage, nous avons le souci que les services publics continuent à être l'assurance de ceux qui n'en ont pas, parmi nos concitoyens. Il s'agit de constituer le moyen de légalité en termes de service rendu à la population. C'est un élément très fort. Quand on regarde les dépenses d'une collectivité, il faut évidemment regarder les dépenses de personnel, mais pas seulement. Il faut aussi regarder les dépenses de personnel par rapport à la strate. Catherine Fourcade vous a indiqué à cet égard que la situation n'est pas alarmante. Mais il faut regarder aussi les dépenses de fonctionnement par recours à des entreprises pour faire fonctionner les services. En l'occurrence, notre niveau est clairement inférieur en termes de comparaison dans la strate. Au total, la partie du fonctionnement doit évidemment nous amener à la rigueur et à la vigilance, mais la commune n'est pas en difficulté à cet égard.

Ce qui m'inquiète davantage, c'est le risque de l'effet ciseau que je pointais au début de mon propos : l'augmentation des dépenses liées à la situation que nous vivons, les conséquences sociales de la crise et la perte de recettes s'il n'y a pas de compensations au niveau de l'État. Dans ce domaine, j'ai pris l'initiative d'écrire à l'Association des Maires de France, à l'Association des Maires d'Île-de-France, à l'Association des Maires du Val-de-Marne et à tous les parlementaires, députés et sénateurs, pour leur demander d'agir, d'ici l'adoption définitive de la loi de finances, pour que les mesures prévues pour les collectivités locales puissent être redressées et modifiées afin de répondre à ce que moi et d'autres maires, quelles que soient les couleurs politiques, pouvons dire. J'ai cité le Comité des Finances Locales. Le Congrès des Maires de France ne se tenant pas cette année en novembre comme à l'accoutumée, il y a eu un temps d'explication avec les moyens dématérialisés pour interpeller l'État et faire part de nos préoccupations, mais aussi donner les propositions de l'Association des Maires de France, dont je me suis fait l'écho il y a quelques instants.

Mesdames, messieurs, chers collègues, je vous remercie pour vos contributions qui vont nourrir la réflexion de la municipalité qui doit, dans sa prochaine réunion, d'ici lundi soir et avec quelques travaux ce week-end, parvenir au passage de l'orientation au budget primitif 2021 qui vous sera proposé. Je vous remercie pour vos interventions et vos suggestions qui doivent nous permettre d'avancer et qui vont vous permettre, en tant qu'élus du Conseil Municipal dans votre diversité, de vous prononcer le 17 décembre sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

Le débat d'orientations budgétaires, avec le rapport présenté par Catherine Fourcade, a eu lieu. Le Conseil Municipal prend acte. Il n'y a pas de vote sur ce document. Nous passons au rapport n° 124.

N° 2020-124. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinien, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mes chers collègues, je tiens d'abord à vous remercier et à remercier les présidents de groupe et/ou leur représentant pour leur participation aux deux réunions que nous avons organisées autour de la rédaction du règlement intérieur que nous allons examiner ce soir.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal regroupe l'ensemble des modalités de fonctionnement de cette enceinte institutionnelle et politique. Ces modalités sont librement fixées dans un règlement intérieur précisant les règles qui régissent la vie démocratique de la commune. Ce règlement intérieur doit être adopté dans les six mois suivant l'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.

Le règlement intérieur, soumis au vote ce soir, assure davantage les libertés politiques des élus et des citoyens. Il combine avec équilibre la nécessité d'accroître les droits des représentants issus du suffrage universel tout en intégrant de nouvelles règles en matière de transparence et d'éthique. Il permet aussi aux Kremlinois désireux de s'exprimer et de s'investir dans la vie de leur commune de s'impliquer davantage. En somme, les nouvelles dispositions introduites s'inscrivent dans cet esprit d'exigence civique et démocratique.

Une commission municipale supplémentaire est instituée afin que les débats et examens des affaires communales soient les plus complets possibles. Nous passons donc à 4 commissions municipales. La vice-présidence de la Commission des Finances sera confiée à un élu d'opposition. Les élus bénéficieront également d'un espace supplémentaire dans l'expression de leurs tribunes publiées dans le journal municipal de la commune.

Pour mieux associer les habitants aux affaires communales, il est également possible de créer des commissions extra-municipales sur des problématiques d'intérêt public, en lien avec les compétences dévolues à la collectivité. Cet élargissement des espaces où la chose publique est débattue témoigne de la volonté de ressourcer la démocratie locale et d'organiser autrement le déroulement et la participation des séances du Conseil Municipal, avec la possibilité d'une expression des citoyens sur un sujet d'intérêt général et d'une interpellation des délégués des conseils de quartier en début de séance publique.

Les élus d'opposition jouissent de droits rehaussés. Chaque groupe politique peut désigner un de ses membres pour participer au comité de rédaction du *Mag'*, le journal municipal du Kremlin-Bicêtre. Cette démarche d'ouverture vise à garantir à chaque sensibilité politique du Conseil Municipal le droit d'être partie prenante des choix éditoriaux de la commune. Le journal municipal deviendra ainsi le journal de tous les Kremlinois.

Repensé pour mieux répondre aux exigences démocratiques de notre temps, le règlement intérieur du Conseil Municipal de la mandature 2020-2026 apporte les garanties nécessaires pour engager un renouvellement démocratique et asseoir juridiquement ces nouvelles possibilités données aux élus et aux Kremlinois. Il offre aux énergies locales différentes possibilités pour qu'elles s'expriment et s'impliquent davantage dans les réflexions et les travaux de la Ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Lors de la réunion avec les représentants des groupes, il y a eu une demande de modification que je signale. Page 6 du règlement intérieur, sur les commissions, il s'agit de retirer le délai d'envoi de 8 jours pour les commissions avant la date du Conseil Municipal. C'est en effet contradictoire avec l'article sur la convocation qui fixe ce délai à 13 jours avant. Il s'agit d'harmoniser les deux articles concernés. Je vous propose de retirer la mention de 8 jours ou, éventuellement, d'indiquer 13 jours. Par ailleurs, quelques coquilles ont été repérées et seront corrigées. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Ibrahima TRAORÉ (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je tiens à remercier Jean-François Delage d'avoir mené à bien ses échanges. Je remercie aussi l'opposition qui a été constructive dans le travail d'élaboration du règlement intérieur. Les Kremlinois pourront voir ainsi que le débat démocratique au sein de notre ville se passe dans un cadre travaillé à la fois avec l'opposition et la majorité. Il est important de le souligner et de remercier une nouvelle fois Jean-François Delage d'avoir mené à bien ces discussions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Banbuck veut intervenir, me semble-t-il.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

C'est une explication de vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Avant les explications de vote, y a-t-il des interventions d'ordre général ? Non.

Je précise que, concernant la page 6 du règlement intérieur, il est préférable de retirer la phrase : « Les convocations aux commissions doivent être adressées 8 jours avant la réunion du Conseil Municipal. » C'est en effet contradictoire avec l'article 2 qui indique que l'envoi des convocations et des rapports a lieu 13 jours avant. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons à l'explication de vote de M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, j'ai formulé des demandes qui, à mon sens, ne sont pas satisfaites. En effet, l'article 7 prévoit toujours que les co-présidents ont voix double en cas de Commission Unique.

À l'article 37, le droit d'expression de l'opposition dans les supports numériques de la Ville n'est pas organisé.

À l'article 38, il est prévu que la Conférence des Présidents organise les débats du Conseil Municipal.

Enfin, vous avez maintenu à l'article 40 des sanctions en cas d'inassiduité qui ne me paraissent pas conformes au Code des Collectivités Territoriales.

Pour ces raisons, nous voterons contre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je prends acte de votre déclaration. Je souligne que l'expression des groupes d'élus est assurée conformément à la loi et à la jurisprudence. Dans toutes publications municipales, il y aura tribune d'expression, ce qui tranchera avec la période où vous étiez aux affaires locales. Je me permets de le dire. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport. Le règlement intérieur comporte donc une modification en page 6 concernant la suppression de la phrase concernant la convocation 8 jours avant.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Je salue le travail réalisé par Jean-François Delage et par la Conférence des Présidents ou de leurs représentants qui nous dotent d'un règlement intérieur partagé, construit avec l'ensemble des sensibilités, y compris le groupe qui a voté contre. Nous passons à l'examen du rapport n° 125.

N° 2020-125. ADOPTION DE LA CHARTE ETHIQUE ET CREATION D'UN COMITE ÉTHIQUE

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinois, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La charte éthique et la création d'un Comité Éthique sont mentionnées dans le règlement intérieur. Les citoyens aspirent à ce que leurs représentants exerçant un mandat public respectent une éthique républicaine garantissant leur pleine et entière indépendance. Cette attente forte de transparence, de probité, d'assiduité et d'exemplarité ne peut être ignorée. Sur ces questions, la loi a apporté plusieurs réponses et le travail réalisé a permis des avancées majeures pour apporter à la vie publique une transparence attendue avec la création du Parquet National Financier et de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. Dans toutes les communes de France, les élus se sont engagés lors de leur élection à respecter la charte de l'élu local instituée par la loi.

Il est d'intérêt public que les collectivités territoriales, et au premier rang desquelles les communes, accentuent désormais cette dynamique en poursuivant les efforts engagés nationalement. Afin de lui donner une dimension concrète, il est proposé au Conseil Municipal de se doter d'une charte éthique.

En 2020, les Kremlinois ont renouvelé leurs représentants pour une durée de six ans. Leur choix a approuvé un programme d'engagements clairs axés sur l'intégrité des représentants municipaux et sur le renforcement de la participation des habitants. En ce début de mandat, il convient que la Ville se dote d'outils pour garantir davantage de probité, de transparence et d'éthique.

Le règlement intérieur prévoit à ce titre la signature d'une charte éthique par les élus. Cette charte précise les différentes déclarations et obligations vis-à-vis desquelles les élus s'engagent pendant la durée de ce mandat : déclaration d'intérêts et de patrimoine en début et en fin de mandat, engagement d'assiduité aux séances du Conseil Municipal, renoncement aux cadeaux et libéralités attribués dans le cadre du mandat électif, refus de se placer sous l'influence ou la dépendance d'un tiers, etc. Cette démarche constitue une avancée majeure dans l'indispensable rénovation de la confiance entre les citoyens et leurs représentants.

Le contrôle du respect de cette charte sera assuré par un Comité Éthique, créé par le règlement intérieur, composé à parité d'élus et de citoyens et présidé par une personnalité indépendante. Il sera également chargé de contrôler le respect des engagements programmatiques des élus de la majorité municipale et veillera à l'absence de conflit d'intérêts pour les élus. Il est composé de 5 conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal et de 5 Kremlinois tirés au sort dans la liste électorale. Il se réunit sur convocation de son président et est chargé d'étudier le respect de l'application par les élus du Conseil Municipal de la charte éthique ainsi que le suivi de la mise en œuvre des engagements programmatiques des élus de la majorité municipale. Il est consulté avant toute mise en ligne en *open data* de documents municipaux. Il communique chaque année au Conseil Municipal un rapport d'activité qu'il peut assortir de recommandations. Enfin, il est chargé de veiller à l'absence de conflit d'intérêts des élus et communique à ces derniers ses recommandations.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mes chers collègues, mon propos sera rapide, seulement pour vous dire que nous soutiendrons cette initiative et voterons en faveur de cette charte éthique. Nous voudrions faire une proposition supplémentaire. Notre groupe voulait vous proposer, à l'instar d'autres collectivités qui ont eu cette idée et qui l'ont mise en œuvre il y a déjà un certain temps, l'instauration d'une charte de la laïcité. Le sujet est important.

Vous l'avez évoqué en début de séance à la suite de l'assassinat de Samuel Paty. La laïcité mérite que l'on y soit attentif. Elle mérite que les collectivités territoriales, spécifiquement la commune du Kremlin-Bicêtre, s'engagent sur cette question en garantissant naturellement la liberté de conscience de tout un chacun et en réaffirmant un certain nombre de principes, notamment celui, assez simple, qui consiste à dire que la loi est au-dessus de la foi et que l'ensemble des agents publics ou privés, des organisations publiques et privées, à compter du moment où ils sont soutenus ou engagés dans des partenariats avec la commune du Kremlin-Bicêtre, s'engagent à respecter cette charte de la laïcité dont nous pouvons vous proposer une rédaction, si vous en êtes d'accord. C'est une proposition après le vote favorable que nous émettrons sur la charte éthique.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Ibrahima TRAORÉ (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je tiens à remercier la majorité pour le travail réalisé sur la mise en place de cette charte éthique. C'était l'un des engagements que nous avons pris vis-à-vis des Kremlinois. Je remercie Enguerrand Delannoy de me donner l'opportunité de parler de la charte de la laïcité. Notre municipalité est très attentive à cette question. Nous travaillons à une initiative à ce sujet. Je le remercie pour cette proposition qui a d'autant plus d'importance qu'elle s'inscrit dans la période actuelle où il faut rassembler les Français autour de certaines valeurs. La laïcité est une des valeurs importantes pour le vivre-ensemble. Je tiens à le remercier pour son intervention.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (Groupe des Élus Socialistes)

Je remercie Jean-François Delage pour cette belle présentation et l'ensemble des groupes qui ont travaillé à cette charte éthique. Je fais une remarque pour exprimer ma forte désolation, qui va dans le sens du travail qui a été mené, sur le fait de devoir mener ce travail à l'échelle des municipalités alors que le niveau étatique pourrait constituer un fer de lance en direction de tout le territoire. Je vous remercie pour le travail mené. J'encourage évidemment à voter le texte.

Je reviens sur la charte de la laïcité en tant qu'élue afférente à ces questions. Au vu du contexte actuel, il apparaît essentiel de faire quelque chose sur le terrain, dans les textes et à un niveau pédagogique. Ce qui peut porter au mieux la laïcité, c'est l'éducation des enfants du Kremlin-Bicêtre et, ne nous empêchons pas de rêver, des enfants sur tout le territoire. C'est ce qui va dans le sens de la laïcité qui nous est chère.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinois, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je reviens à votre proposition de charte de la laïcité. Je vais être très concret. Si tout le monde en est d'accord, je vous propose de monter un groupe de travail à ce sujet pour avancer sur votre proposition.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des observations sur cette proposition faite par Jean-François Delage en réponse à la proposition et à la demande d'Enguerrand Delannoy et de son groupe ? Non. Nous retenons donc le principe.

Avant de passer au vote, pour être fidèle aux discussions qu'il y a eu lors de la dernière réunion des présidents de groupe, je vous demande de modifier l'article 4 de la délibération. Il est indiqué qu'il s'agit d'ouvrir un appel à candidatures pour 5 Kremlinois tirés au sort parmi les candidats. Nous avons retenu une autre modalité, sur la suggestion d'un président de groupe, selon laquelle il s'agira d'un tirage au sort parmi les citoyens inscrits sur les listes électorales. Cette demande a été faite en Commission Unique lundi soir. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de modifier le texte de la charte à ce sujet. Je vous propose donc cette modification pour tenir compte de la proposition de la Commission Unique. Il y a une explication de vote de M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, l'article 32 de notre règlement intérieur, tout juste adopté, prévoit que ce sont les élus ayant délégation du Maire qui signent une charte éthique. Nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

On peut améliorer les choses. On peut dire que tous les élus signent une charte éthique. Nous aurions tous à y gagner, au regard de l'aspiration à l'éthique et à la probité qui existe dans notre pays et dans notre ville. Si vous voulez, je propose de modifier cet article de la charte qui dit que la déclaration d'intérêt et de patrimoine est déposée par tous les élus membres du Conseil Municipal. C'est une proposition que je vous fais car il me semble que c'est ce que signifie votre explication de vote. Je veux vous mettre à l'aise.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Je suis parfaitement à l'aise, monsieur le Maire. Je dis simplement que le règlement intérieur que nous venons d'adopter concerne les élus ayant délégation. Nous ne sommes donc pas concernés par cette charte et nous ne prenons donc pas part au vote. Si votre proposition est que la charte éthique soit applicable à tout le monde, vous proposerez une modification du règlement intérieur et vous nous convierez à une rédaction de la charte en commun.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Sans vouloir engager un débat entre nous deux, il n'y a pas de grande surprise, monsieur Banbuck. Les éléments qui se trouvent dans la charte correspondent à la charte inscrite par le législateur dans le Code Général des Collectivités Locales. Nous concernant, il y a eu une transparence totale pendant la campagne électorale. Nous avons réfléchi à ces questions et fait des propositions en respectant et en tenant compte de ce qui a été mis en place par le législateur avec la Haute Autorité de la Transparence de la Vie Publique. Ainsi que nous en avons parlé en Conférence des Présidents et en Commission Unique lundi dernier, la charte concerne tous les élus, monsieur Banbuck. En revanche, la déclaration d'intérêt et de patrimoine, à l'article 2, concerne les élus ayant délégation du Maire.

Je mets aux voix cette proposition de charte avec la délibération modifiée dans son article 4.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité des élus prenant part au vote. Nous passons au rapport n° 126.

N° 2020-126. ADOPTION DE LA CHARTE ET NOUVEAU PERIMETRE DES CONSEILS DE QUARTIERS

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinois, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Pour favoriser une plus large implication des Kremlinois, les conseils de quartier seront désormais dotés de pouvoirs élargis. De nouveaux périmètres sont proposés pour gagner en cohérence et en cohésion et favoriser la mixité. Le fonctionnement des conseils de quartier évolue pour redynamiser l'activité de ces structures qui méritent d'être davantage considérées et incluses dans le processus global de concertation et de prise de décisions.

De manière générale, une transformation démocratique est à conduire collectivement pour faire de ces lieux d'échanges et de débats de véritables assemblées citoyennes ouvertes sur la vie de leur quartier, mais aussi sur des enjeux transversaux qui concernent plus largement l'ensemble de la commune. Ces conseils de quartier repensés doivent plus que jamais être ce lieu de brassage des opinions et des profils qui font la richesse et la diversité de notre commune.

Concrètement, plusieurs nouvelles dispositions sont introduites pour impulser un redémarrage de ces instances et leur donner davantage d'attractivité et de prise sur les réalités locales. Un budget propre sera attribué à chaque conseil de quartier. Un bureau composé de 3 Kremlinois est élu par les habitants. L'élu de quartier participe aux réunions du conseil de quartier et est membre de droit du bureau. Les délégués des conseils de quartier se voient attribuer un droit d'interpellation du Maire sur des projets concernant la commune.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose d'ouvrir le débat sur cette réforme des conseils de quartier. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Kremlinoises et Kremlinois, je ne vous poserai qu'une courte question. Confirmez-vous ici ce soir que c'est bien l'enveloppe du budget participatif qui servira à financer les projets mentionnés à l'article 4 ? Si c'est le cas, êtes-vous en train de nous dire en creux que vous ne reconduirez pas le budget participatif ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, pourquoi l'avenue de Fontainebleau est-elle coupée en deux pour inclure la partie nord à la rue de la Convention et l'autre au sud, allant vers le sud. L'avenue est une et entière. Son découpage aurait été plus judicieux à la hauteur du carrefour Eugène-Thomas, du fait des commerces et problèmes de circulation. Nous nous abstenons.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, nous espérons vivement que les habitants délégués qui coprésideront les conseils de quartier auront une liberté sur l'organisation de ces conseils, les ordres du jour et les sujets à traiter. Nous espérons aussi que ces conseils de quartier seront réellement constructifs et participatifs. Historiquement, pour y avoir beaucoup participé en tant qu'habitant, ces conseils de quartier donnaient le sentiment d'être souvent organisés minutieusement pour éviter certains sujets et certaines interrogations des habitants. C'est ce qu'il faut absolument éviter si on continue cette démarche qui, sur le papier, paraît merveilleuse. Si c'est pour refaire ce qui a été fait, tout cela est inutile et peu constructif. Les anciens conseils de quartier permettaient à une époque, pour les différentes majorités, de rassembler d'une certaine manière leurs militants. C'est d'ailleurs pour cette raison que des habitants comme moi ont renoncé, avec le temps, à y participer.

Pour que ce soit constructif, il faudra faire preuve d'objectivité, à commencer par le tirage au sort qui poussera à la nomination des délégués. Nous espérons voir un travail véritablement sérieux dans ce cadre, ce qui permettra d'investir des personnes dans un engagement citoyen important. La communication doit être forte pour rassembler un maximum de personnes, autant sur les candidatures des futurs délégués que sur les conseils de quartier.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinois, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur Zinciroglu, nous avons les mêmes espoirs que vous en essayant de redynamiser et en repartageant les périmètres des quartiers. À l'origine, il y a le constat que vous avez fait, c'est-à-dire qu'il s'agissait de quelque chose qui ne vivait pas librement. Mettre un délégué citoyen dans ces conseils de quartier donne la possibilité aux citoyens de créer leur propre dynamique au sein des quartiers. Nous verrons ce que cela donnera. J'ai bon espoir que plus de monde se réunisse, que les sujets abordés soient probablement aussi différents de ce qu'il en était jusqu'à présent et qu'une dynamique nouvelle se fasse jour dans un esprit participatif à la vie communale, au-delà même de la vie du quartier. Nous espérons exactement la même chose que vous. J'espère que l'idée n'est pas complètement utopique.

De surcroît, élargir les questions permet une mixité. Il s'agit de mélanger des populations qui ne se rencontrent pas toujours, qui ne sont pas forcément appelées à se rencontrer et qui vont se découvrir. Humainement et politiquement, c'est très intéressant. Du point de vue de la participation citoyenne à un moment démocratique, il peut se passer quelque chose dans ces conseils de quartier ainsi renouvelés.

Madame Hartmann, je n'ai pas de réponse pour le moment à vous donner sur ces budgets. En effet, les quartiers seront dotés d'un budget. Ces budgets serviront à des projets pour le quartier. Il ne s'agira pas de projets liés aux investissements de la Ville. Si les quartiers demandent des bancs publics, c'est bien à la Ville de poser des bancs publics. S'il s'agit d'idées de rénovation esthétique mettant en scène et en action les habitants du quartier, oui, c'est un budget qui peut alors servir. Ce sont des budgets collectifs.

Madame Chiboub, concernant votre question sur l'avenue de Fontainebleau, en refaisant ces découpages de quartier, nous avons considéré, au-delà du quartier, les IRIS de la ville, c'est-à-dire les découpages de l'INSEE qui rentrent dans les détails de la population à partir du salaire médian, du nombre de familles monoparentales, etc. Nous avons essayé d'équilibrer ces quartiers en termes de nombre d'habitants et en termes sociaux. En effet, à certains endroits, cela peut couper des quartiers qui, semble-t-il, pourraient aller davantage ici ou là. Encore une fois, ces périmètres ont obéi à un souci d'équilibre, en particulier en termes de nombre de population et d'équilibre de salaire médian, donc d'équilibre social. Nous avons cherché un équilibre quantitatif et social.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 127.

N° 2020-127. CREATION D'UN CONSEIL DE JEUNES

Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, dans cette délibération, en créant ce Conseil de Jeunes, Le Kremlin-Bicêtre montre sa volonté d'intégrer la jeunesse dans la vie de la commune, de développer l'esprit de citoyenneté et d'apprendre les règles de la démocratie locale.

Comment les choses vont-elles se passer concrètement ? 25 jeunes âgés de 16 à 25 ans sont tirés au sort sur la base de candidatures spontanées. Ils sont renouvelés tous les 3 ans. Le choix a été porté sur cette catégorie d'âge car les expériences précédentes, sur d'autres catégories plus jeunes, n'ont pas été très fructueuses. De plus, nos structures, notamment le Point Information Jeunesse et la Maison des Jeunes, accueillent les jeunes âgés de 16 à 25 ans. Cette assemblée est importante pour les jeunes et pour les sujets qui les concernent. Bien entendu, comme le souligne le rapport, il sera proposé que les modalités de fonctionnement soient discutées et proposées par les membres de ce futur conseil. Aussi, je vous demande d'approuver, mesdames, messieurs, la création de ce Conseil de Jeunes.

Je me permets de finir mon propos sur cette belle citation de Sophia Sherine Hutt, dans son roman *Najoua* : « La jeunesse est l'espoir des lendemains. »

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

On réfléchissait encore il y a deux minutes à nous positionner sur le vote. Nous sommes un peu embarrassés par la tranche d'âge. Nous l'avons fait savoir en commission municipale. Je rejoins la citation que vous venez de partager. Donnons et ouvrons à la jeunesse les portes de ce Conseil des Jeunes. Faisons un peu comme la Mairie de Paris. J'ai regardé ce qu'il en était avant ce Conseil Municipal. La Mairie de Paris propose un Conseil des Jeunes sur les tranches d'âge situées entre 13 et 25 ans. À 16 ans, on mûrit déjà sur les questions d'éducation civique. Il me semble qu'il faut ouvrir ce Conseil des Jeunes à des jeunes à partir de 12 ou 13 ans. Ce n'est pas pour autant que nous voterons contre. Nous voterons pour. Nous insistons sur ce sujet. Il faudrait ouvrir ce Conseil des Jeunes. Il est proposé que certaines modalités de fonctionnement soient discutées. Nous proposons que cette modalité soit discutée.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinois, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Comme je vous l'ai dit en commission lundi soir, la question de la tranche d'âge nous a aussi préoccupés. On s'est arrêté sur les 16-25 ans. M. le Maire vous a expliqué qu'une expérience avait précédemment mal fonctionné avec des tranches d'âge inférieur qui se fixaient sur des projets consuméristes. Il était difficile d'animer quelque chose avec une dimension plus « politique » ou plus citoyenne. Au vu de cette expérience, commencer à l'âge de 16 ans nous a semblé logique.

Pourquoi aller jusqu'à 25 ans ? Nous sommes dans une ville où le mélange des populations et l'accès à la culture politique ne sont pas homogènes. Probablement, une certaine partie de la jeunesse kremlinoise, qui, comme vous le souligniez lundi soir en commission, a pourtant le droit de se présenter et d'être élue ici, n'ira pas naturellement parce que, probablement,

certaines ont en tête que ce n'est pas pour eux mais pour d'autres. Nous aurons l'occasion de rencontrer ces jeunes au niveau des espaces jeunesse. J'en discutais tout à l'heure avec M. Boufraine. Dans ce type de structure, nous pourrions trouver des jeunes au-delà des 18 ans qui sont peut-être prêts à acquiescer cette culture politique mais pour qui une espèce de barrière culturelle ou éducationnelle fait qu'ils ont l'impression que ce n'était pas pour eux. C'est pourquoi nous avons voulu aller jusqu'à l'âge de 25 ans. C'est un peu la même chose que pour l'agrandissement des conseils de quartier. Il s'agit de mélanger les populations et de les faire se rencontrer. Les faire se rencontrer, c'est les faire discuter, s'entendre et s'écouter de façon à ce qu'il y ait, à un moment, une reconnaissance de l'autre. Cela peut avoir quelque chose d'abstrait et d'utopique. Je ne sais plus qui disait : « Où irions-nous sans utopie ? »

Ibrahima TRAORÉ (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je vous remercie pour ces interventions. La jeunesse est un enjeu. L'opposition et nous sommes très attentifs à cette question. Je vais amener des éléments à la réflexion de M. Zinciroglu que je rejoins dans son propos. Pourquoi élargir ? Nous sommes confrontés à une vraie question dans notre société. J'ai une fille adolescente. Il faut que les nouvelles générations se retrouvent dans la République et qu'elles y trouvent leur place. Comment créer des instances pour permettre aux nouvelles générations de rentrer dans une démarche de l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie ? Cela existe déjà au sein de l'Éducation Nationale. Il existe différents organes. Je vous invite à regarder le travail réalisé par les enseignants auprès des jeunes, même auprès des collégiens. En termes de collectivités de proximité, nous devons accompagner cela. M. Delannoy le sait mieux que moi : de nombreuses villes de droite et centristes se lancent dans ces dynamiques. En l'occurrence, nous proposons un outil. Cela nous pose une vraie question générationnelle. Nous sommes de la même génération. Or toucher les jeunes de 25 ans est une vraie question. Il faut donner l'opportunité à cette jeunesse de se saisir des outils institutionnels.

Je remercie Kamel Boufraine et Jean-François Delagne d'initier cela. Ce sont des engagements que nous avons pris devant les Kremlinoises et devant cette jeunesse qui nous écoute à travers les réseaux sociaux. Il est important que nous nourrissions ce débat-là et que nous nous donnions la possibilité de créer des outils pour leur permettre de participer à la vie démocratique et au débat contradictoire. Cela rejoint l'esprit de notre majorité et ce que porte Jean-Luc Laurent : ramener de la sérénité dans le débat politique. Notre pays en a besoin aujourd'hui.

Kamel BOUFRINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

En réponse à l'interrogation de M. Zinciroglu, j'ai bien pris note du souhait d'élargir à la catégorie 12-15 ans. Aujourd'hui, la Ville intervient au collège par l'intermédiaire du Service Jeunesse en organisant des ateliers sportifs et culturels. Des jeunes viennent aussi au Service Jeunesse pour les activités, notamment dans la construction des séjours. Aujourd'hui, la parole leur est aussi donnée par l'intermédiaire de ces différents ateliers. On peut garder en tête de penser plus tard à cette catégorie d'âge pour les conseils.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'entends votre préoccupation. Je suggère de ne pas fermer le débat. De toute façon, le dispositif doit être construit avec les jeunes. Il s'agit de poser un cadre aujourd'hui. Comme nous devons élaborer les modalités de fonctionnement (participants, séances plénières, séances de commission, etc.), soyons attentifs à fixer un cadre. C'est l'objet de cette proposition présentée par Kamel Boufraine. Mais il convient de laisser ouverts l'investigation et le débat en vue d'éventuelles évolutions. De toute façon, nous y reviendrons par une délibération sur les modalités de fonctionnement qui reviendra au Conseil Municipal.

Nous allons le faire en deux temps. J'ai insisté sur cela. N'arrivons pas avec une idée préconçue que l'on plaque sur les jeunes. Il est très important de les mettre dans le coup. C'est un gros travail. C'est comme le travail social. Il ne s'agit pas d'attendre que les jeunes ou les personnes qui ont besoin de solidarité viennent vers nous. Il s'agit bien d'aller vers les personnes. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 128.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Dans le prolongement du règlement intérieur que nous avons approuvé il y a quelques instants, je vais donner lecture de la composition des commissions qui résulte des propositions transmises par les groupes afin d'assurer une diversité des élus selon leur appartenance à un groupe. Il y a une réalité forte simple : chaque élu est membre d'une commission. Cela ne veut pas dire qu'un élu ne peut pas aller dans une autre commission, comme indiqué dans le règlement intérieur.

Pour la « Commission Finances, Personnel et Administration Générale », les élus seraient les suivants : Catherine Fourcade, Jean-François Delage, Brigitte Bricout, Sidi Chiakh, Corinne Bocabeille, Jean-Philippe Edet, Geneviève Étienne, Jean-Marc Nicolle, Jean-François Banbuck, Enguerrand Delannoy.

Pour la Commission « Urbanisme, Habitat, Écologie, Action Économique, Commerce, Patrimoine », les élus seraient les suivants : Ibrahima Traoré, Vry-Narcisse Tapa, Frédéric Raymond, Christine Museux, Toufik Khiar, Laëtitia Manaut, Lionel Zinciroglu, Jean-Pierre Ruggieri.

La Commission « Démocratie, Vie Associative, Citoyenneté et Tranquillité Publique » serait composée d'Anissa Azzoug, Ghislaine Bassez, Elsa Badoc, Jonathan Hemery, Julie Defrance, Maëva Hartmann, Nadia Chiboub.

La Commission « Petite Enfance, Enfance, Enseignement, Jeunesse, Sport, Solidarités, Santé, Action Sociale, Retraités et Personnes Âgées, Culture », Loisirs serait composée de Véronique Gestin, Corinne Courdy, Fatoumata Thiam, Jacques Hassin, Kamel Boufraine, Jérôme Giblin, Fouad Megherbi, Oidi Belaïnoussi, Laurence Couto.

La Commission des Finances comprend 10 élus ; la Commission de l'Urbanisme, 8 élus ; la Commission Démocratie, 8 élus ; la Commission Petite Enfance, Enfance, Enseignement, 9 élus. Cela permet de répartir le plus harmonieusement possible les affinités politiques, de respecter globalement les équilibres de la représentation proportionnelle et, évidemment, d'assurer la présence de tous les élus dans une commission.

Ces propositions appellent-elles des observations ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Je n'ai pas réussi à noter les 8 élus de la 3^e Commission. Il en manque un.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les élus en question sont : Ghislaine Bassez, Anissa Azzoug, Elsa Badoc, Jonathan Hemery, Julie Defrance, Nadia Chiboub, Maëva Hartmann. Cela fait bien 7 élus. Excusez-moi. Il y avait en effet un nom rayé sur mon document, mais je n'ai pas modifié le nombre d'élus.

Le nombre d'élus pour les différentes commissions est donc de 10, 8, 7 et 9. Cela permet de répondre au souhait de chacun des élus. Sur cette base, je mets aux voix. Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ?

Résultat du vote (accord pour le vote à main levée)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous décidons à l'unanimité de voter à main levée. Nous passons au vote sur la composition des commissions.

Résultat du vote (composition des commissions)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La composition des commissions est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 129.

Jean-Luc LAURENT, Maire

En application du règlement intérieur, il est proposé de mettre en place un comité de rédaction du journal municipal qui comprend un représentant de chaque groupe au Conseil Municipal. Il s'agit de se réunir en amont avec l'assistance des services municipaux pour travailler le contenu et ce que l'on appelle le chemin de fer du journal, pour le prochain numéro et les numéros suivants. Il s'agit de faire vivre un certain nombre d'idées.

Il y a lieu de désigner dans ce comité de rédaction 5 représentants des groupes. Les noms des représentants donnés par les groupes sont les suivants : Corinne Bocabeille, Catherine Fourcade, Ibrahima Traoré, Jean-Pierre Ruggieri, Jean-François Banbuck. Je mets aux voix. Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ?

Résultat du vote (accord pour le vote à main levée)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous décidons à l'unanimité de voter à main levée. Nous passons au vote sur la composition du comité de rédaction.

Résultat du vote (composition du comité de rédaction)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La composition du comité de rédaction est adoptée à l'unanimité.

Avant d'engager le rapport suivant, je vous propose une suspension de séance de dix minutes afin d'aérer la salle du Conseil Municipal, conformément aux règles sanitaires. La séance est suspendue.

De 22 heures 40 à 22 heures 53 : suspension de séance.

22 heures 53 : départ de Mme Fourcade

Jean-Luc LAURENT, Maire

La loi ELAN rend obligatoire la fusion ou le regroupement des organismes de logements sociaux pour atteindre le minimum de 12 000 logements dans le regroupement ou la fusion. Sur cette base, durant la précédente mandature municipale, le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de Kremlin-Bicêtre Habitat ont décidé de fusionner l'office HLM Kremlin-Bicêtre Habitat (KBH) dans le cadre d'une fusion-absorption avec OPALY (Office Public intercommunal d'Arcueil et de Gentilly). Le regroupement concernerait aussi l'office de Cachan. L'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre, compétent en matière d'habitat, conformément à la législation, et qui est la collectivité de rattachement de KBH, a sollicité le Préfet du Val-de-Marne pour prendre un arrêté et prononcer la fusion, votée par le Conseil Municipal du Kremlin-Bicêtre et le Conseil d'Administration de KBH.

Les élections municipales étant intervenues et une nouvelle municipalité ayant été élue, conformément aux engagements qui ont été pris durant la campagne électorale, le 13 juillet dernier, une délibération du Conseil Municipal a été prise pour donner un avis défavorable au projet de fusion qui a été engagé et mandater le Maire pour explorer d'autres solutions dans le cadre de l'article 81 de la loi ELAN.

Le 7 octobre dernier, le Conseil d'Administration de KBH a pris aussi une décision annulant le processus de fusion et demandant que soient étudiées d'autres solutions.

Depuis le 13 juillet, des contacts ont eu lieu. Des bailleurs sociaux se sont manifestés auprès de la Ville. Au terme d'un processus de discussions et d'échanges, six propositions ont été déposées par courrier.

Il y a d'abord une proposition de Cachan, Arcueil et Gentilly, signée des trois maires, proposant d'améliorer le dispositif qui avait été approuvé afin de répondre à des demandes de la commune. Avec chacun des partenaires potentiels, il y a eu une discussion autour de deux thématiques. La première consiste à affirmer pour la Ville la nécessité de continuer à contrôler ses logements sociaux. Sur cette base, une Commission d'Attribution Locale doit être mise en place et le personnel doit être préservé. Par ailleurs, le plan stratégique du patrimoine, c'est-à-dire le plan pluriannuel qui vaut pour les 8 années prochaines années, élaboré et approuvé au Conseil d'Administration de KBH en 2017, va arriver à échéance en 2028. Ce plan comporte plusieurs projets qui concernent d'abord des réhabilitations pour les groupes Les Hauts-Martinets (408 logements), les Glacis-du-Fort (99 logements) et le 25 bis avenue Eugène-Thomas (30 logements).

Il est aussi prévu une opération de renouvellement urbain pour laquelle l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) a été sollicitée. Il s'agit de conduire un projet après études techniques qui doivent montrer s'il est possible de maintenir ou non l'ensemble immobilier de deux bâtiments du groupe Schuman ou s'il faut le démolir. Qui dit démolition dit obligatoirement auparavant construction de logements, charge de relogement et concertation avec les locataires.

Dans un souci de transparence du Conseil Municipal, je précise que, dans la mandature précédente, un montant de financement par l'ANRU a été acté à un niveau non définitif par les instances. Ce n'est donc pas passé en Comité Nationale d'Engagement de l'ANRU, mais à la revue technique des partenaires pour un montant de 7 M€ de subventions, dont 2 M€ de prêts bonifiés, auxquels s'ajouterait potentiellement une subvention de la Région Île-de-France. Une étude technique indique qu'il est préférable de démolir et, donc, d'engager la reconstruction-démolition.

Toutefois, ni le Conseil d'Administration de KBH ni le Conseil Municipal du Kremlin-Bicêtre ni les locataires n'ont été informés de ces décisions. J'en ai été informé moi-même en juillet, après l'installation du Conseil Municipal. Il y aura donc lieu de tenir un processus de concertation qui n'a pas pu commencer pour les raisons que vous imaginez, liées au Covid. Par ailleurs, il faut s'accorder sur l'avenir de KBH. C'est le préalable.

En dehors de ces projets, environ 3 M€ de travaux sont prévus au plan pluriannuel d'investissement de KBH pour mener des opérations de rénovation et de résidentialisation. Des crédits pour l'entretien et la rénovation de différents groupes sont aussi inscrits au programme d'investissement. Il y a aussi évidemment des projets de construction, notamment la construction de logements permettant de répondre à la démolition éventuelle du groupe Schuman de KBH.

Plus de 50 M€ sont donc nécessaires en termes de capacités financières. Le budget annuel de KBH repose sur 8,5 M€ de produits locatifs, sans compter les charges. Dans la recherche d'une solution alternative ou avec OPALY, la question a été posée des capacités d'inscription dans une période non pas de 8 ans (durée du PSP), mais d'agir dans un délai de 6 ans, correspondant à la mandature du Conseil d'Administration de KBH et du Conseil Municipal de la Ville. Cela ne veut pas dire qu'il y ait une réalisation de tout mais, en tout cas, que les opérations lourdes soient engagées ou réalisées. Cela donne des délais plus contraints. Sur cette base, ont eu lieu les concertations, discussions et échanges avec les partenaires potentiels.

OPALY a précisé un échéancier des opérations que je viens d'évoquer, qui se trouve dans le courrier qui a été envoyé à la Ville. Cela permet de préciser les choses de la part d'OPALY dans le cadre d'un projet de fusion-absorption de notre office avec cet office public intercommunal. Vous disposez des éléments.

Il y a ensuite un projet par Valophis qui propose que KBH intègre une société anonyme de coordination, qui est une instance de regroupement par une nouvelle catégorie d'outils créée par la loi ELAN et qui pourrait donc accueillir KBH, dans sa forme actuelle ou avec une évolution, avec Nogent-sur-Marne.

Il y a ensuite le projet de SEQENS, groupe constitué de plusieurs bailleurs répondant largement aux conditions de seuil et adossé au 1 % (Action Logement). Il propose également que KBH intègre le groupe selon des modalités décrites dans le document annexé au rapport.

Il y a aussi un projet proposé par Logial et Arcade-Vyv. Logial est l'office public actuel d'Alfortville qui intervient au-delà de cette commune. Arcade-Vyv correspond au groupe Arcade, adossé au mouvement mutualiste.

Un projet a été aussi présenté par Polylogis-Logirep. Logirep est présent au Kremlin-Bicêtre comme bailleur, de même qu'Arcade. Il est proposé ici un projet de regroupement dans le cadre de la réalisation d'un outil avec une coopérative.

Enfin, il y a un projet proposé par Vitry-sur-Seine, mais qui se trouve caduc depuis la délibération du Conseil Municipal de cette commune hier soir. Cette commune proposait de constituer une SAC à l'échelle du territoire en accueillant plusieurs bailleurs. Il a été ainsi proposé à KBH de rejoindre le groupe qui pouvait se constituer autour d'une SEM, la SEMISE, et de l'OPH de Vitry-sur-Seine. La commune a finalement cheminé vers un autre projet qui a été validé lors de son Conseil Municipal hier soir.

Sur la base de ces éléments, la municipalité propose de retenir les propositions du groupe Logial et Arcade-Vyv dans la mesure où il s'agit de s'associer à un mouvement mutualiste. L'offre est par ailleurs la mieux-disante. En effet, nous gardons notre autonomie en créant une coopérative. Dans cette coopérative, les actionnaires minoritaires, Logial et Arcade-Vyv, seraient liés par un pacte d'actionnaires qui reste à élaborer et qui pourrait comporter des propositions en matière d'ingénierie et de moyens supplémentaires à ceux dont nous disposons avec l'équipe de salariés de KBH. Il y aurait éventuellement des participations au niveau de la coopérative que nous pourrions constituer. Le fait d'être membres actionnaires et porteurs de parts sociales donnera ainsi des moyens à la coopérative.

Ce sont les propositions qui ont été reçues. Dans la proposition avec Logial et Arcade-Vyv passe, la Ville se dote d'une coopérative permettant de participer au regroupement en étant dans le groupe avec Logial et Arcade-Vyv comme actionnaires minoritaires et porteurs de parts sociales.

À la suite de ce rapport, il est proposé une délibération, que je présente maintenant parce qu'il s'agit du même sujet, visant à nous doter d'une coopérative et à inscrire la dépense d'acquisition de parts sociales d'une coopérative à hauteurs de deux tiers — le maximum légal autorisé à ce stade — pour un montant de 125 000 €, comprenant également les frais. Nous ne créons pas de coopérative, nous en acquérons une. Cela permet de présenter un dossier qui repose sur du solide, c'est-à-dire une coopérative existante que nous pouvons racheter.

Je précise dès à présent que, du point de vue des coopératives, 4 collèges sont possibles :

- le collège des collectivités locales, c'est-à-dire la Ville du Kremlin-Bicêtre et EPT12 Grand Orly-Seine-Bièvre ;
- le collège des partenaires, c'est-à-dire Arcade-Vyv et Logial, ou des représentants émanant de ce groupe (une discussion est en cours pour déterminer s'il s'agit de l'accession à la propriété ou d'une filiale d'Arcade-Vyv qui fait du logement social, Antin Résidences) ;
- le collège des usagers, c'est-à-dire des locataires, qui ferait l'objet de décisions ultérieurement de la coopérative sur le fait de savoir si les locataires sont porteurs de parts sociales, ce qui est une faculté intéressante ;
- le collège des salariés où les salariés de KBH pourraient détenir des parts sociales, selon des modalités à fixer.

Je précise en outre que les coopératives sont régies par une convention collective pour le personnel, voisine de la convention collective des offices HLM. Il y a une discussion entre la Fédération des Coopératives et la Fédération des Offices HLM pour élaborer une convention collective commune qui interviendra ultérieurement. Au niveau des coopératives, il est possible de décider que les locataires qui peuvent être représentés aux assemblées générales en étant porteurs de parts soient aussi, par le règlement intérieur dont la coopérative pourrait se doter, dans la continuité des représentants des locataires élus, au nombre de 5, et qui représentent trois associations de locataires à KBH.

Avec Christine Museux, nous avons rencontré les représentants des locataires. Pour les associations intéressées, ils nous ont fait part de l'intérêt à maintenir un système de représentation des associations de locataires. Je vous précise que les administrateurs des locataires se sont prononcés. Pour une association qui a 3 représentants de locataires, 2 étaient présents. Ils sont sur la position qu'ils avaient votée à l'origine d'un projet de fusion-absorption avec OPALY. Les deux autres associations de locataires, représentées par un administrateur chacune, ont pris position pour une autre solution avec un intérêt pour la coopérative.

Nous avons aussi rencontré les représentants du personnel dans le cadre du Conseil Social et Économique (CSE) de KBH. Avec Christine Museux, nous leur avons présenté le projet qui fait l'objet de consultations internes à ce stade. Les représentants du personnel, rassemblés dans le CSE, avaient émis un avis favorable, avec une petite réserve, lors du projet de fusion initial dans l'office public OPALY.

Voilà, mesdames, messieurs, chers collègues, les propositions qui sont faites et que je vous présente au nom de la municipalité. Elles donneront certainement lieu à débat. Le débat est ouvert.

Enguerrand DELANNOY (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mes chers collègues, c'est un sujet évidemment important que nous abordons là puisqu'il s'agit d'un organisme important de HLM du Kremlin-Bicêtre et de la vie et du logement d'une partie de nos concitoyens. Ce ne sont pas des sujets à prendre à la légère. Autant que faire se peut, il faut bien appréhender les tenants et les aboutissants de ce type de décisions qui, reconnaissons-le humblement, ne sont pas toujours d'une évidente simplicité. Ce constat étant posé, deux types de sujets m'interrogent. Nous aurions besoin d'avoir quelques précisions pour essayer d'éclairer notre décision sur ce sujet important. Il s'agit de sujets d'ordre juridique et financier.

Je vous remercie, monsieur le Maire, pour le dossier que vous nous avez transmis. Sur les questions juridiques, j'ai une première remarque sur le choix qui est fait de rejoindre des structures sous la forme de coopérative plutôt que sous la forme de SEM ou de SAC. Pourquoi cette question ? J'ai regardé ce qui s'était passé récemment à la suite de la promulgation de la loi ELAN. Les SEM et les SAC ont ceci de particulier qu'elles permettent de conserver l'autonomie des logements d'une commune dans une structure collective. En fait, sont mutualisées au niveau supra toutes les fonctions support, les fonctions d'achat de groupe. En réalité, le logement social est un produit qui, comme de nombreux produits, s'industrialise de manière très forte. Les enjeux de mutualisation sont évidemment importants. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle la loi ELAN a proposé de regrouper les offices HLM à un minimum de 12 000 logements. S'il y a une industrialisation, cela veut dire aussi que des bénéfices assez considérables peuvent être faits. En effet, tout le monde s'accorde à dire que de la rénovation écologique doit être réalisée. À partir du moment où on définit un processus, l'industrialiser pour 12 000 logements est évidemment plus efficace en termes de coûts que de l'industrialiser pour 2 ou 3 000 logements.

La question d'entrée reste valable. On peut industrialiser le processus en conservant une autonomie. C'est la raison pour laquelle, au premier abord, notre préférence irait plutôt vers des solutions avec une SEM et une SAC mises en œuvre, ce qui permet d'obtenir des garanties d'indépendance supérieures, semble-t-il, que dans le cas d'une coopérative.

Vous avez évoqué, monsieur le Maire, ma deuxième question d'ordre juridique en décrivant les différents collèges qui disposent de droit de vote au sein de la coopérative. Il y a une question relative aux différents collèges et aux droits de vote afférents et une question relative aux parts sociales et à la détention du capital social. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Je veux m'assurer simplement qu'en termes financiers et de parts sociales, la Ville reste bien majoritaire et dispose des deux tiers des parts sociales et ce, dans la durée. Il ne faudrait pas qu'un pacte d'actionnaires explique que tout cela pourrait être réévalué en fonction, par exemple, du nombre de logements construits ou de l'évolution relative du parc. Imaginons que Logial s'agrandisse, cela n'irait-il pas de pair avec une prise de parts sociales supplémentaires au sein du capital de la coopérative, ce qui viendrait réduire les marges de manœuvre de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Pour l'instant, nous sommes à deux tiers. Qu'en sera-t-il demain et dans la durée ?

Concernant les collèges de droits de vote, vous avez cité 4 collèges : le collège des salariés plafonné à 15 % selon la loi, le collège des locataires, le collège des partenaires et le collège des collectivités dans lequel figure la Ville et l'EPT. Si on regarde les choses de manière détaillée, la Ville est-elle bien certaine de conserver la majorité ? Ce n'est pas un petit sujet. On ne peut pas considérer *ex ante* que les salariés et les locataires seront, par définition, en accord avec les positions de la Ville sur une proposition de rénovation, de construction, etc. Il faut donc regarder cette affaire de droit de vote avec une attention particulière. Le fait qu'il y ait 4 collèges a pour conséquence l'éparpillement des voix. Dans ces conditions, construire une majorité est d'autant plus difficile, surtout dans la durée. Je reviens à ma question de la temporalité. Quelles sont les garanties que l'on peut obtenir pour que, de manière durable, la Ville soit majoritaire dans ce dispositif ?

Après ces questions d'ordre juridique, il y a aussi des questions sur le plan financier. J'évoquais il y a un instant l'industrialisation des processus. En fait, Logial peut voir arriver KBH avec le sourire. Comme je l'évoquais en introduction, qui dit industrialisation dit économies. Le fait de voir tomber dans son escarcelle 2 000 logements supplémentaires peut lui faire réaliser des bénéfices substantiels supplémentaires. Quelle est alors la contrepartie que peuvent récupérer la coopérative et, de manière égoïste, la Ville du Kremlin-Bicêtre ? À partir du moment où il y a une contribution à l'industrialisation supplémentaire du processus de rénovation énergétique et de rénovation thermique des logements, il est normal qu'il y ait un retour sur investissement, si je puis dire.

Une question est liée. Pouvons-nous disposer des éléments financiers sur l'engagement qui pourrait être celui de Logial ? Vous avez évoqué des besoins de financement de l'ordre de 56 M€, financés pour une part par l'ANRU, les emprunts, la Région, etc. Qu'en est-il des engagements financiers de ce futur partenaire ? Vous avez dit tout à l'heure que c'était en construction. Certes. Mais, quand je regarde les propositions faites par d'autres organismes HLM, je trouve que certaines sont plus documentées que celles de Logial. C'est un point d'inquiétude. De manière générale, la proposition de Logial est assez peu chiffrée, sauf erreur de ma part, ce qui n'est pas le cas de toutes les propositions.

Voilà les questions et les remarques que je voulais vous adresser, monsieur le Maire. Ce sont des éléments importants dans la décision que nous sommes amenés à prendre dans quelques instants.

J'ajoute une dernière question. Dans les prévisions, vous avez évoqué des processus de rénovation, de destruction et de reconstruction. C'est peut-être une erreur de ma part, mais je n'ai pas vu de constructions de logements neufs purement et simplement. Je ne parle pas de démolition-reconstruction. Si on démolit 100 logements à Schuman et que l'on en reconstruit 100, il ne s'agit pas de nouvelles constructions. Elles sont nouvelles au sens où la pierre est nouvelle, mais elles ne le sont pas dans le sens où elles n'augmentent pas le ratio de logement social du Kremlin-Bicêtre. Dans ces 56 M€, avez-vous prévu des créations de logements nettes ? Sur ce sujet, comme vous le savez, nous avons une différence d'appréciation.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames, messieurs, chers collègues, j'interviens au nom du Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun pour vous présenter notre vision de la loi ELAN, cette loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique. La France change, mais le logement reste un besoin fondamental. Cet axiome résume bien l'esprit de la loi ELAN qui peut faire consensus en première lecture. En effet, qui pourrait soutenir le contraire quand les promoteurs de la loi considèrent que le logement est trop cher ou pas toujours de très bonne qualité ? En réalité, pour qui vit au quotidien dans les grandes agglomérations, le désengagement de l'État se fait ressentir de manière insidieuse. L'aide à la pierre est de plus en plus réduite. La production de logements sociaux est grippée. La durée de l'exonération des taxes foncières se réduit. Et les prêts bonifiés distribués par la Caisse des Dépôts sont de moins en moins compétitifs par rapport au marché libre. La somme de ces ingrédients finit par peser lourd sur les finances des opérateurs de logements sociaux qui doivent également faire face à des missions

nouvelles telles que la qualité de service, l'accompagnement au vieillissement, la prise en compte de la sécurité ou les nouvelles obligations environnementales.

Le désengagement de l'État se fait également ressentir au niveau de l'aide à la personne. La baisse de l'APL a entraîné des difficultés supplémentaires chez les bailleurs sociaux qui ont dû pourvoir à ces nouvelles obligations par la mise en place de la réduction du loyer de solidarité.

Chacun comprend bien que, dans ce contexte, les petits organismes HLM ont du mal à survivre et leur disparition programmée est organisée par la seule volonté d'un pouvoir centralisateur. La loi ELAN donne ainsi des directives précises sur la réorganisation du monde HLM dans le seul but de laisser à quelques grands organismes la mission d'investir massivement sur l'évolution du logement et son développement. L'État met donc en jachère les territoires en se mettant en retrait de la politique volontariste qui dominait depuis plus de 70 ans.

Non, les attentes des Kremlinois ne sont pas rejetées d'un revers de manche. Je vous l'affirme, le logement est à mettre au centre de nos préoccupations. Nous qui sommes mandatés par les habitantes et les habitants du Kremlin-Bicêtre, nous avons le devoir de regarder l'avenir en face et de nous poser les bonnes questions pour que nos concitoyens puissent vivre mieux au quotidien. Dans un environnement qui change à bien des égards, il nous faut saisir les opportunités qui se présentent à nous, ne pas rater le train en marche et être visionnaires dans les décisions à prendre.

Quels sont donc ces enjeux qui nous préoccupent ce soir ? Il faut nécessairement se projeter dans l'avenir. Il faut saisir le monde meilleur qui nous est promis. Notre tâche est grande devant les défis qui nous attendent : assurer la transition énergétique, réduire les gaz à effet de serre, combattre la pollution et la production de CO₂, réduire la consommation énergétique, rendre le logement accessible au plus grand nombre, penser à nos aînés et aux accidentés de la vie, penser aux personnes fragiles, aux handicapés. Ces quelques actions à mener — et je ne les cite pas toutes — ont nourri notre réflexion et orienté notre choix pour sceller l'avenir de l'office public de HLM de Kremlin-Bicêtre Habitat.

Comme il a été dit en présentation, la loi ELAN nous oblige à organiser un regroupement à marche forcée. Nous devons trouver des alliances pour former un groupe de 12 000 logements minimum. Plus forts et capables d'affronter les défis de demain, nous pourrions résumer cette contrainte en disant que l'union fait la force.

Plusieurs possibilités de regroupement ont été étudiées. Elles viennent de vous être présentées. Chacune d'entre elles a du sens, mais le choix final doit se faire au regard des attentes des locataires. La condition première de cette réussite réside dans la gouvernance de notre OPH. En effet, sans pouvoir, il est impossible d'orienter une politique de l'habitat.

La seconde condition est liée à la première. Nous devons satisfaire la demande de remise en état du patrimoine. Sans aller trop dans les détails, les besoins sont énormes et avoisinent 60 M€ d'investissement. Aujourd'hui, nous sommes au pied du mur. Les pouvoirs publics attendent notre décision avec beaucoup d'impatience.

Comme vous le savez, nous combattons vivement la décision trop hâtive prise par la municipalité précédente. La fusion avec OPALY va à l'encontre des deux conditions édictées. La gouvernance tournante tous les trois ans ne pourra pas nous revenir avant 12 ans. Il semble en effet très vraisemblable que le dernier arrivé et le plus petit en nombre de logements soit également le dernier servi. Par ailleurs, la fragilité financière d'OPALY ne fait pas de doute. Cet organisme est sorti d'un protocole CGLLS en 2016, ce qui est assimilable à un redressement judiciaire pour des sociétés de droit privé.

Comment peut-on imaginer un seul instant que les capacités financières d'OPALY permettraient de faire face aux besoins de Kremlin-Bicêtre Habitat ? La lecture du bilan 2019 aurait pu nous rassurer sur ce point. Mais, malheureusement, ce dernier n'est toujours pas rendu public. Forts de cette analyse, vous comprendrez que nous ne pouvons pas poursuivre les engagements pris avant notre arrivée. C'est pourquoi nous proposons une autre alternative plus responsable et porteuse d'espoir. La force d'un regroupement avec Logial et Arcade-Vyv réside dans sa capacité à absorber la remise à niveau du patrimoine de KBH tout en gardant le contrôle de la gouvernance de la nouvelle structure coopérative. Elle réside dans son pacte d'actionnaires, permettant à la Ville de retrouver la direction stratégique de la nouvelle structure coopérative. Elle réside aussi dans sa continuité de gestion du service de proximité. Enfin, elle réside vis-à-vis du personnel de KBH qui ne sera pas confronté à une politique sociale dictée par des réductions d'effectif motivées par la suppression des doublons.

Aussi, nous voterons pour cette délibération avec conviction et détermination afin que l'horizon s'éclaircisse pour nos concitoyens qui attendent tous les jours l'amélioration de leur cadre de vie.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Petit rappel : notre groupe avait voté pour l'annulation de la fusion-absorption lors des précédents conseils municipaux. Parmi toutes vos propositions présentées ici ce soir, il manque un bailleur important et présent sur le territoire de la ville, qui avait toute sa place dans cette consultation. C'est la CDC Habitat qui aurait dû être consultée car elle occupe une place importante dans la ville, avec un parc locatif et un quartier qui nécessitent aussi des réflexions importantes dans lesquelles nous aurions pu avoir un réel poids si un accord sur nos conditions avait été trouvé. Nous déplorons ce manque de consultation. Parmi toutes les offres présentées ce soir, celles de Valophis ou SEQENS semblent être intéressantes. Notre patrimoine locatif mérite un suivi sérieux en matière de gestion, d'entretien et de rénovation.

Pour cela, une fusion avec des groupes avec de grandes compétences dans ce domaine aurait été appréciée notamment sur des questions où la Ville et KBH peinent à trouver des solutions comme, par exemple, un sujet phare qui est le parcours résidentiel des locataires.

D'autres sujets ne semblent pas être évoqués ce jour. Cette future fusion peut-elle proposer l'accès social à la propriété aux locataires sous de bonnes conditions, notamment en matière de rénovation pour permettre notamment de créer de nouveaux logements ?

Vous le savez, nous sommes totalement contre l'un de vos projets phares qui est d'augmenter à 40 % le taux de logement social au Kremlin-Bicêtre. Augmenter ce taux ne veut pas forcément dire que l'on répondra aux besoins réels des habitants. La vision doit être plus précise, plus pragmatique et moins idéologique. Encore faut-il avoir un patrimoine en parfait état et sans aucune problématique pour se permettre d'en élever le taux.

Pour finir, sans vouloir nous attarder davantage sur la loi ELAN, j'ai écouté M. le Maire-Adjoint et, quand on l'écoute, il semblerait que tout fonctionne merveilleusement avec KBH lorsqu'on se laisse emporter par ce beau discours. La réalité est toute autre et très loin de vos propos.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant*)

Une question préalable, monsieur le Maire. Vous avez évoqué la délibération suivante. J'ai aussi une intervention à faire sur celle-ci. Dois-je les faire d'un seul bloc ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Comme vous voulez.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant*)

Vous avez évoqué à plusieurs reprises, encore ce soir et dans notre réunion de la semaine dernière, monsieur le Maire, la transparence dans la présentation de ce dossier. Il aurait été plus approprié de parler de transparence parce qu'il y a des manques dans le dossier que vous nous avez transmis. Tout d'abord, le premier manque, c'est un des courriers de Logial. Dans les annexes qui sont fournies, l'annexe 4, le projet proposé par Logial et Arcade-Vyv, on annonce un courrier du 17 novembre, un du 19, tous deux de Logial, et un courrier du 20 novembre d'Arcade. Or, monsieur le Maire, j'ai bien le courrier du 17 novembre, mais je n'ai pas le courrier du 19 novembre de Logial puisqu'il a été remplacé par un double du courrier de Logirep. C'est un peu fâcheux, étant donné que c'est la solution que vous nous proposez. Cela ne nous permet pas d'envisager et d'analyser l'ensemble des propositions faites par ce partenaire.

Il y a un deuxième manque. Vous auriez pu nous communiquer le courrier que vous a envoyé le Préfet en date du 20 août, à la suite de votre délibération du 13 juillet.

Pour informer complètement le Conseil, nous aurions pu disposer du courrier de la DRIHL du 7 octobre, envoyé à l'OPH et notamment à vous-même en tant que président. Cela étant, je pense que cette délibération qui nous est proposée intervient totalement à contretemps. En effet, malgré votre volontarisme, les choses sont actées et bien actées. Le traité de fusion, qui a été signé en mars 2020 par les trois OPH et approuvé dans le même temps par le Préfet, produit ses effets juridiques. Certes, l'effet est différé au 1^{er} janvier 2021, mais il n'en demeure pas moins que, sur le plan juridique, les choses sont déjà prononcées. D'ailleurs, c'est ce que vous a rappelé Mme Larrieu le 7 octobre. Elle disait effectivement que la procédure de fusion est donc achevée au plan réglementaire. Les effets juridiques de l'arrêté sont produits. Il ne s'agit donc plus seulement d'un scénario retenu. « Cette décision — je la cite toujours — a été prise au terme d'un processus qui avait associé l'ensemble des acteurs concernés et qui a conduit l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre, collectivité de rattachement des OPH, à demander la fusion de ces trois OPH. Cette délibération territoriale avait elle-même été précédée de délibérations propres à chaque commune et à chaque OPH ». Donc, contrairement à ce que j'ai entendu, ce n'est pas la Ville qui a décidé de faire cette fusion. Cette décision a été prise avec un certain nombre d'acteurs dont, évidemment, la collectivité de rattachement réglementaire, à savoir l'EPT qui s'est valablement prononcé.

Certes, vous avez cru possible de délibérer le 13 juillet pour émettre un avis différent du nôtre. Mais ce courrier que M. le Préfet vous a adressé a rappelé un certain nombre de choses, notamment que la procédure de fusion, je le répète, est désormais achevée. L'arrêté préfectoral a produit ses effets juridiques et ne peut plus faire l'objet de recours. En outre, il ressort de l'article R 421-1 du CCH que la fusion doit être demandée par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public de rattachement après avis des conseils d'administration des offices. Juridiquement, il n'appartient donc pas à la commune ni de se prononcer sur la fusion, ni de rechercher des solutions alternatives susceptibles d'entraver le processus de fusion dans la mesure où elle est désormais incompétente en la matière. Monsieur le Maire, en nous proposant cette délibération, vous êtes donc hors la loi.

C'est d'autant plus à contretemps que c'est au moment où d'autres nous rejoignent — c'est déjà acté pour Vitry et c'est possiblement le cas pour Villejuif — que vous décidez de quitter le navire auquel nous participions depuis tant de temps. Indépendamment de ces aspects juridiques, votre délibération est assez mal fondée. Elle est mal fondée parce que, dans votre présentation, vous indiquez comme projet et comme proposition celle d'OPALY.

Pour les raisons que je viens de vous évoquer, naturellement, OPALY n'est pas une option. C'est l'existant. Pour agir, au moins dans ce cadre-là, il faut essayer de proposer des alternatives qui soient tangiblement supérieures à la solution existante.

Deux aspects ont déjà été évoqués par les intervenants précédents : la gouvernance et l'autonomie de la collectivité, c'est-à-dire Le Kremlin-Bicêtre, dans le nouvel ensemble ; et les aspects financiers. Les modalités qui ont été élaborées avec beaucoup de discussions avec les maires de Cachan, d'Arcueil et de Gentilly répondent à la question de la gouvernance. Je ne partage absolument pas l'opinion de M. Raymond à ce sujet.

Sur les aspects financiers, le plan stratégique de patrimoine a été présenté. Il y a un calendrier. Le plan financier est assuré et il a été validé par le CRH. De ce point de vue, il n'y a guère de propositions alternatives aussi documentées. Comme le soulignait mon collègue Enguerrand Delannoy, j'ai plutôt l'impression que votre préférence va vers les possibles partenaires qui sont, de ce point de vue, les moins engagés. D'ailleurs, pour l'essentiel, les courriers que vous nous transmettez sont des lettres d'intention dont la valeur contractuelle est bien faible.

J'aurais attendu que, dans le cadre de votre proposition, monsieur le Maire, vous nous parliez un peu plus du processus à mettre en œuvre et de son calendrier pour appréhender la faisabilité de ce projet. Je rappelle que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), en matière d'HLM, est une société anonyme soumise à l'ensemble des règles du Code de Commerce et à une fiscalité. Pour aboutir à votre projet, quand l'entreprise visée aura été achetée dans le courant de décembre, il va falloir évidemment mettre en œuvre le processus de nomination des nouveaux dirigeants (déclaration au Registre du Commerce, etc.), pour, ensuite, mettre en œuvre le processus de fusion qui est réglementé dans les sociétés anonymes et qui prend environ trois mois après nomination d'un commissaire aux apports et d'un commissaire à la fusion. Je n'entre pas dans les détails. Pour cela, il faudra faire le nouveau traité de fusion, attendre les comptes du 31 décembre 2020 sans évidemment compter les validations du CRH et du Préfet. Aboutir avant la date du 1^{er} janvier me semble donc des plus ambitieux, ce d'autant plus que, contrairement à ce que vous avez indiqué à deux ou trois reprises, pas ce soir mais dans des réunions précédentes, monsieur le Maire, la lettre du 16 novembre du ministre du Logement qui donnerait potentiellement trois mois supplémentaires ne s'applique absolument pas au Code de l'OPH. En effet, ne sont visés que des offices qui n'ont pas encore obtenu l'arrêté de fusion.

Il y a d'autres insuffisances. Nous ne voyons pas comment s'organise la structure future du capital. En effet, cette fusion va faire un apport qui, au 31 décembre 2018, était évalué à 32 M€ pour l'OPH du Kremlin-Bicêtre. Vous nous parlez d'un capital social de 123 500 €. Vous n'expliquez pas comment va se passer cette intégration qui va recevoir les parts de ces 32 M€. Vous n'expliquez pas les conséquences juridiques de ce traité de fusion, comme vous n'expliquez pas comment devra se répartir le capital social entre les 7 actionnaires qui seront indispensables pour cette société anonyme.

Cela a déjà été dit, on évoque un pacte d'actionnaires. Certes, mais qu'y a-t-il dedans ? On ne le sait pas. Les contreparties financières que pourrait souhaiter le groupe Arcade sont évidemment tout à fait opaques.

Vous n'évoquez pas non plus les enjeux sociaux attachés à cette opération. En effet, il n'est pas possible d'avoir de fonctionnaires dans une SCIC. Or, aujourd'hui, 17 agents de l'OPH sont des fonctionnaires. Vous auriez pu nous expliquer dans ce rapport, monsieur le Maire, comment se passerait l'intégration de ces fonctionnaires.

Naturellement, je l'ai déjà dit et cela a été souligné, on aurait pu attendre quelques éléments chiffrés de la part de vos partenaires privilégiés, d'autant que cela aurait pu nous indiquer comment cela pourrait être financé et comment pourrait être organisée véritablement la gouvernance dans un ensemble Arcade qui compte 172 000 logements locatifs. Nous arrivons avec nos pauvres 2 000 logements. Contrairement à la solution qui a été retenue, viable, qui a été discutée, nous serons noyés. Vous nous demandez une forme de chèque en blanc pour abandonner une structure publique et fondre notre office, le faire disparaître dans une structure qui, malgré son environnement mutualiste, restera de toute façon une structure privée. Je suis étonné que, finalement, vous, Vice-Président de Grand Orly-Seine-Bièvre, vous tourniez le dos à nos partenaires de l'EPT avec lesquels nous travaillons depuis longtemps. En effet, les villes d'Arcueil, Gentilly et Cachan étaient à la naissance de la communauté d'agglomérations du Val-de-Bièvre.

Le projet est mal fondé dans ses objectifs, très imprécis, et, dans sa mise en œuvre, il présente des zones d'ombre assez inquiétantes. En effet, dans la délibération suivante, il y a un descriptif d'achat d'une coquille vide, c'est-à-dire une société sans activité. Dans le rapport, vous nous dites que cette société serait au capital de 1 235 parts et que les parts sont valorisées à 100 €. J'en déduis que la totalité du capital est de 123 500 €. Vous nous dites que vous allez acheter les deux tiers pour 123 500 €. Je ne sais plus ce que l'on achète. À quel prix achetons-nous ? Si on achète les deux tiers pour 123 500 €, cela veut dire que la part est à 150 €, mais vous nous dites qu'elle est de 100 €. En revanche, si on doit acheter deux tiers, cela ne fera que 82 300 €. Les montants ne concordent pas. J'aimerais un éclairage à ce sujet.

J'aimerais un autre éclairage. La délibération n° 131 comprend deux articles. Il s'agit « d'approuver la proposition d'acquérir deux tiers du capital social des Coop'HLM Développement soit 1 235 parts », ce qui est la totalité du capital. Il s'agit aussi d'« autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à représenter la ville au sein de Les Coop'HLM Développement ». Mais il y a un souci. Une société existe et porte le nom de Coop'HLM Développement. J'ignore s'il s'agit de la société sans activité à laquelle vous faisiez allusion, monsieur le Maire. Je dispose ici de l'extrait Kbis de Coop'HLM Développement.

Or ce n'est pas du tout ce que vous nous indiquez. Je dispose aussi des statuts. Il s'agit d'une société financière au capital de 6 M€. Sur quoi voulez-vous nous faire délibérer ? Je ne comprends pas. Il faudrait éclairer le Conseil à ce sujet. Il paraît douteux que l'on achète les deux tiers du capital de cette société Les Coop'HLM Développement qui est, en fait, ce que vous désignez comme la société de portage de la Fédération des Coopératives, société que, dans le rapport, vous qualifiez d'abord de fédération puis de SCIC. Non, ce n'est pas une SCIC.

Par ailleurs, je vous signale une coquille dans le rapport qu'il serait utile de rectifier. On nous parle d'une cession « à la faveur nominale ». Il s'agit évidemment de « la valeur nominale ».

Si ce n'est pas cette société, de toute façon, dans cette délibération, comment se fait-il que l'on puisse nous faire délibérer sans que nous ayons eu en main les statuts de l'entreprise en question et son bilan ? Est-ce que l'on nous ferait délibérer pour acheter un appartement dont on ne nous donnerait ni l'adresse ni la superficie ni l'état ? En fait, c'est ce que vous nous demandez. On ne connaît rien de la société que vous voulez nous faire acheter.

Je terminerai par la délibération suivante. Il s'agit de la délibération financière qui nous dit qu'il y aurait 125 K€, y compris les frais. Les frais n'ont rien à faire dans un budget d'investissement. Il s'agit très probablement de frais d'enregistrement dont le mode de calcul me paraît discutable. En tout cas, les frais devraient être inscrits au budget de fonctionnement.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire au compte 266, me semble-t-il. Or l'instruction M14 dit clairement que les acquisitions d'actions doivent être inscrites au compte 261. Pour le compte 266, il s'agit d'autres formes de participation financière. De deux choses l'une, ou on achète des actions, ou on achète autre chose. Là encore, il y a énorme flou dans cette délibération.

Cet ensemble de trois délibérations, si elles sont adoptées, fait que nous ne savons pas où nous irons. Je crois, monsieur le Maire, qu'il faudrait revoir votre copie.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, pour raison professionnelle, je ne prendrai pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est le premier acte de la charte éthique. C'est noté, madame Chiboub.

Un certain nombre de questions ont été abordées. En effet, c'est un sujet important. On parle de 1 960 logements sociaux dans la ville, propriétés de KBH, l'office public de HLM de la Ville créé il y a bientôt cent ans, en 1922, avant même la loi fondatrice Loucheur qui a permis de nous doter de logements locatifs sociaux. La loi Loucheur date de 1928. Le Kremlin-Bicêtre a été une ville précurseuse pour investir dans les logements sociaux, c'est-à-dire pour réaliser du logement à bon marché, comme on disait autrefois. On parle de gens qui habitent ces logements, qui ont souvent peu de revenus, peu de ressources. Je ne me résous pas à ce que ces logements sociaux partent à un endroit aboutissant à une perte de contrôle de la Ville sur ces logements sociaux. Un office HLM, quand il est communal, assure la maîtrise. Quand il devient intercommunal, c'est autre chose parce qu'il s'agit d'un seul et même ensemble.

Par rapport aux questions posées, j'ai aimé vous entendre, monsieur Banbuck, vous qui, avec ceux qui ont géré cette Ville de 2015 à 2020, n'avez donné au Conseil d'Administration de KBH — n'est-ce pas, madame Chiboub ? — qu'une solution clé en main, celle de l'office, alors que la loi ELAN et son article 81 indiquent qu'il y a plusieurs hypothèses et solutions. Après avoir été élu Maire et Président de KBH, quand j'ai demandé s'il n'y avait pas eu de discussions et d'examen d'autres solutions, on m'a répondu : « Oui, mais c'était au niveau du Maire, pas du Conseil d'Administration. » Il a fallu que j'intervienne au Conseil d'Administration, ainsi qu'un administrateur représentant des locataires, pour dire qu'il y avait d'autres solutions et pour que, dans un procès-verbal, apparaisse la protestation qu'il y avait d'autres propositions.

Concernant la transparence et la mise en œuvre de la loi avec une étude objective sur les différentes solutions, une confrontation et un débat dans un Conseil Municipal et dans un Conseil d'Administration, il n'y a eu qu'une solution. Vous avez singé Mme Thatcher : il n'y a pas d'autres politiques possibles. C'est d'ailleurs ce qu'a dit mon prédécesseur au Conseil d'Administration : il n'y a pas d'autres politiques possibles. Eh bien, si, il y a une autre politique possible. Il fallait prendre la peine de s'en occuper et ne pas agir dans la précipitation. Il fallait mettre les locataires, le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration dans le coup. Comme la décision doit être prise avant le 31 décembre prochain, pourquoi avoir pris des décisions en 2019 ? Il y avait matière à élaborer les choses. Cela demandait du temps et des délais. C'est vrai. Mais comment se fait-il que le Conseil d'Administration de KBH décide de la fusion et que les locataires soient réunis plusieurs jours après ? Pour les concerter, pour les mettre dans le coup ? Non. Pour les informer de la décision qui a été prise.

Vous disiez, monsieur Banbuck, que, dans ce rapport qui donne tous les éléments il y a une erreur avec la mise en double d'une lettre et non la dernière lettre mentionnée dans la liste des pièces. Je le conçois, vous aurez la lettre dans sa version papier. Tous ceux qui ont reçu au niveau du Conseil Municipal le dossier dématérialisé ont eu l'entièreté des pièces. Il n'y a pas eu d'erreur. C'est juste un problème de reprographie. Vous aurez cette lettre.

La transparence est assurée. Les éléments sont donnés au niveau où nous en sommes. S'il y a eu transparence, c'est plutôt dans la gestion de ce dossier par l'ancienne équipe municipale qui a joué l'opacité, l'absence de transparence et qui a choisi de passer en force sans consulter les locataires et sans prendre le temps en prenant des décisions en 2019, à tel point que je me permets de rappeler que le calendrier n'est pas assuré. Il a été obtenu du Préfet un arrêté pour lequel je me suis laissé dire qu'il a mis en garde les trois maires concernés que les 12 000 logements n'étaient pas atteints. Comment concevoir que la loi ELAN qui fixe le cadre qui s'impose à tous, quoi que l'on en pense, indique fusion et regroupement avec un minimum de 12 000 logements alors que le processus acté par vous, ancienne municipalité, aboutit à 9 500 logements ? Certes, il y a un délai pour constater cela au 1^{er} janvier 2023. Mais, alors, pourquoi tant de précipitation ? Pourquoi ne pas organiser une discussion collective ? Pour ma part, cela reste un mystère.

Projet non concerté, calendrier non assuré, projet fait dans la précipitation. Je n'hésite pas à le dire, ce n'est ni fait ni à faire. Il n'y avait même pas de calendrier dans votre traité de fusion avec le programme stratégique de patrimoine. Vous demandez des engagements précis et un calendrier. Que n'avez-vous pas appliqué vous-même ce principe ? Pourtant, le montant est connu au niveau du PSP. En tout, réhabilitation, projets de renouvellement urbain, projets de rénovation, construction, c'est 56 M€, sur la base des chiffres de 2017. Nous avons établi un tableau pour vous donner tous les éléments. La décision a été prise en juillet, suivie d'une période de congés. Nous sommes en Conseil Municipal, aujourd'hui 26 novembre. Avec un tel dossier, cela a dû effectivement vous surprendre. Vous avez dû être surpris par la capacité à obtenir des réponses et des partenariats possibles. Cela relève effectivement d'un gros travail qui a été réalisé. La municipalité a beaucoup travaillé à ce sujet. J'y ai pris une part importante. Pourquoi ? Parce qu'il faut chercher la meilleure solution.

Monsieur Banbuck, vous dites aussi qu'il y a une circulaire de la ministre déléguée au Logement. Oui. Je l'ai eue par le Préfet. Elle donne un délai supplémentaire, jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre, sauf pour les dossiers déjà réalisés. Mais il y a une chose qu'il ne faut pas oublier. Vous avez mené un dossier dans la précipitation parce que vous vouliez que les choses soient cadencées par rapport aux élections municipales et qu'il n'y ait pas l'expression de la souveraineté populaire au Kremlin-Bicêtre. Je reconnais bien le coup de patte — pas le coup de génie. Mais, voilà, ce n'est plus vous qui êtes aux manettes. Le suffrage universel est passé par là. Un autre projet a été choisi.

Je vais vous faire une confidence. S'il n'y avait pas eu cette période de confinement, j'aurais bien aimé qu'il y ait des réunions avec les locataires. Malheureusement, cela n'a pas été possible.

Il est clair que le calendrier est serré. Quand j'ai rencontré le Préfet en juillet, il m'a dit que, si je voulais chercher d'autres solutions, il fallait que ce soit fait au plus tard le 31 décembre. D'ici là, parmi des propositions, il en faut une alternative qui réponde aux objectifs de la loi ELAN de regroupement sur la base de 12 000 logements. C'est le cas.

En effet, tout n'est pas encore fixé. Quand on les compare, on peut considérer que des propositions sont peut-être supérieures. Mais il faut bien examiner l'ensemble des documents. Valophis nous propose d'intégrer une SAC. Il y a une capacité de Valophis à s'investir et à retenir les propositions, mais il est précisé que « cette capacité serait très largement amplifiée si un bail emphytéotique était conclu entre Valophis et Kremlin-Bicêtre Habitat ». Cela reviendrait à transférer le patrimoine de l'office au preneur qui se verrait conférer des droits réels. C'est précisément la formule qui a été choisie par 2010 par Nogent Habitat pour réhabiliter les logements sociaux. Par la suite, en 2014, Nogent Habitat a adhéré au GIE Expansiel puis, très récemment, à Valophis SC en qualité de membre fondateur.

Il y a toujours des contreparties. Si je prends le cas de SEQENS, la contrepartie demandée est une augmentation de la participation des actions au sein de l'organisme. J'ai le sentiment que, finalement, c'est sur une période déterminée que l'on aurait une autonomie qui ne s'inscrirait pas réellement dans la durée.

Quant à la proposition intéressante de Logirep, je vous renvoie au document dont je vais vous lire un extrait : au niveau des apports-engagements du Groupe Polylogis, « dans une première phase et lors de notre entrée au capital de la SCIC HLM, nous pouvons apporter 1 M€ en première entrée au capital minoritaire ou en avance en compte courant remboursable dans 5 ans à un taux d'intérêt gratuit ». « Dans une deuxième phase, le Groupe Polylogis peut participer au financement de vos besoins de travaux » et de composants « en apportant des fonds propres par augmentation de capital à hauteur de 10 % du prix de revient prévisionnel des travaux de réhabilitation ». « La contrepartie serait alors que nous devenions majoritaires au capital et en droit de vote au sein du collège HLM porté à 50 % des droits de vote et du collège des personnes qualifiées au pourcentage à définir. »

Regardez bien. Vous avez vu les propositions dans ces courriers. C'est pour cette raison qu'au niveau de la municipalité, nous avons proposé de retenir Logial et Arcade-Vyv au regard de la capacité, pour nous, à rester maîtres en étant majoritaires dans une coopérative qui accueillera les logements de KBH et qui ne prend pas position en termes de contrepartie. Il est mentionné ce qui est prévu à chaque fois, c'est-à-dire un pacte d'associés qui permettra de débattre des modalités éventuelles de participation en moyens et en financement.

Quoi qu'il en soit sur l'ensemble de ces propositions, qui sont toutes intéressantes pour un élément que je voudrais souligner. Cela montre qu'il n'y a pas une politique seulement possible. Il y a plusieurs solutions. Elles sont en débat. C'est à nous de choisir.

J'ai la faiblesse de penser que le groupe mutualiste, parce qu'une mutuelle porte des valeurs, et l'association avec un OPH qui devient une coopérative, Logial d'Alfortville, nous donnent les moyens de garantir une autonomie dans la durée et une capacité d'action autonome au sein d'un regroupement.

Monsieur Delannoy, je reviens à votre question sur la forme juridique et financière des coopératives. En l'occurrence, nous aurons une capacité à rester autonomes. Pourquoi une coopérative plutôt qu'une SEM ou une SAC ? D'abord, les partenaires qui proposent la SAC demandent davantage de contreparties. Ensuite, l'intérêt de la coopérative, surtout en l'acquérant, est que les délais ne sont pas les mêmes. Il n'y a pas de SEM au niveau de la Ville. Si on doit créer une SEM, cela demande des délais. Si on se lance dans la création d'une SEM, cela veut dire que, le 31 décembre, il n'y aura pas de réponse susceptible d'être positive pour le Préfet qui pourra seulement nous répondre que nous n'avons pas l'outil. Or l'acquisition d'une coopérative, dans les conditions qui vous sont proposées (reprise de deux tiers des parts sociales), aboutit à des formalités réduites. Nous avons ainsi directement la capacité à agir. Évidemment, aujourd'hui, parce qu'il y a eu volonté de transparence, il n'y a pas encore le titre de la future coopérative. Il faudra changer son nom. Il n'y a pas le règlement intérieur et les modalités en termes de compétences.

Monsieur Zinciroglu, je réponds à votre interrogation. Nous nous interrogeons sur un éventuel élargissement du champ pour que la coopérative ne soit pas uniquement sur le logement social, mais aussi sur l'accession sociale à la propriété, voire d'autres objets qui permettront de positionner la Ville majoritairement. Une note a été annexée au dossier. Dans une coopérative, il y a entre 50 % + une part et deux tiers pour les collectivités publiques. Comment les choses vont-elles se passer ? Dans un premier temps, il est proposé d'acquérir deux tiers des parts de la coopérative existante disposée à nous les céder. J'ai entendu le calcul de M. Banbuck dans une démonstration d'expert-comptable avisé. La réalité est que nous acquérons 1 200 parts sociales pour un montant de 100 € par part. Il y aura ensuite à décider du nom et des compétences. Il y aura à décider, si le Préfet valide ce projet, d'une fusion des logements de KBH et de KBH dans la coopérative. Il y aura à discuter d'un pacte d'associés qui reviendra au Conseil Municipal et que nous aurons à négocier. Il passera par une augmentation du capital. C'est en effet ainsi qu'il y aura intégration et décision prise sur les différents collègues qui s'offrent à nous.

Aujourd'hui, au regard des délais que nous avons eus, il a fallu élaborer le projet, mener les discussions avec les candidats, examiner les offres, trouver une coopérative disponible qui accepte de nous vendre les parts sociales jusqu'à deux tiers (66 %) et qui garde pour l'instant le tiers des parts restantes jusqu'à ce que le tour de table soit réalisé. Cela reviendra au Conseil Municipal. Nous posons aujourd'hui des principes d'acquisition de parts. Ensuite, nous devons mettre en œuvre le contenu, les compétences, le règlement, etc. Il nous reviendra à organiser la fusion.

Étant donné les délais contraints, il est nécessaire de passer par la formule de la coopérative qui est la solution la plus rapide et la plus efficace. En plus, c'est un choix qui nous intéresse parce que c'est le mouvement coopératif et l'économie sociale et solidaire. Cela permet de mettre dans le coup les utilisateurs, les usagers, c'est-à-dire les locataires, si on le décide. Vous avez entendu. Je ne tranche aucune des questions à ce stade qui nécessiteront d'en reparler au niveau du Conseil Municipal. Nous en reparlerons ici d'abord parce que ce sera une coopérative de la Ville. C'est l'intérêt de l'outil qu'est la coopérative. Il y aura le pacte d'associés. Il conviendra alors de décider ce qu'il est possible de faire.

En tout état de cause, au regard des propositions qui sont faites, des partenaires solides nous ont répondu. Cela permettra à la fois de travailler dans la durée avec Arcade-Vyv et avec d'autres qui ont candidaté, Logirep et Polylogis, Valophis. En effet, je n'oublie pas ceux qui ont répondu et qui ont fait des propositions solides.

Concernant CDC Habitat, monsieur Zinciroglu, les candidats que nous vous proposons sont ceux qui se sont manifestés. À ce stade, nous n'avons pas eu de contact avec CDC Habitat. Compte tenu du retournement et de l'alternance intervenus à Villejuif, CDC Habitat est peut-être moins dans des dispositions de cet ordre, à ma connaissance, sans vouloir préjuger. En tout cas, il n'y a pas eu de démarches au niveau de la Ville vers CDC Habitat ni inversement, comme les autres l'ont fait.

On peut avoir une discussion sur les modalités, les offres, etc. Franchement, il me semble qu'en termes de solution pour garder maîtrise et autonomie, le plus sûr est de retenir la proposition que vous fait la municipalité. En faisant ce choix, on répondra essentiellement à une idée que je résume de façon rapide : mesdames, messieurs, chers collègues, il faut remettre la cabane sur le chien, comme dit le dicton.

Je vous propose de passer au vote, à moins qu'il n'y ait des explications de vote. Il n'y en a pas. Je mets aux voix le rapport n° 130 sur l'avenir de KBH avec le nouveau choix qui est proposé de participer au regroupement dans le cadre d'une coopérative au sein de Logial et Arcad-Vyv.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 131.

N° 2020-131. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE EN VUE D'ACQUERIR DEUX TIERS DU CAPITAL SOCIAL D'UNE COOPERATIVE HLM – COOP'HLM DEVELOPPEMENT

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je ne reprends pas les éléments de ce rapport. L'ensemble des points a été listé. Je prends note de la suggestion de rectification de la coquille que M. Banbuck a signalée en écrivant « valeur » au lieu de « faveur ». Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 132.

N° 2020-132. BUDGET VILLE — DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2020

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Fourcade n'ayant pas pu rester à la séance, je présente ce rapport qui vise à inscrire les 125 000 €. Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 133.

N° 2020-133. GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 545 229 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR SEQENS SA DE HLM

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée des questions relatives au logement, à l'habitat et à la politique de la ville (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La Ville est sollicitée par SEQENS pour la construction de 19 logements locatifs. En contrepartie, SEQENS s'engage à réserver 3 logements au profit de la Ville. Par conséquent, je vous propose d'apporter la garantie de la commune à hauteur de 100 % au prêt d'un montant total de 3 545 229 €.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes interventions ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, pour raison professionnelle, je ne prendrai pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est noté.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, je vous signale une coquille dans la délibération à l'article 1. Le prêt n'est pas de 3 €.

Jean-Luc LAURENT, Maire

En effet. À titre de boutade, je dirais que nous avons trouvé notre nouveau Bernard Aubague.

Il convient donc de modifier le montant inscrit dans le rapport : 3 545 229 €. Je vous remercie, monsieur Banbuck, pour votre observation.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Cela vous montre l'intérêt que j'attache à lire vos documents, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je n'en doute pas un instant, monsieur Banbuck. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 34 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 134.

N° 2020-134. BOULIER COMMUNAL : GRATUITE PROVISoire DU STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VILLE POUR TOUS LES RESIDENTS TITULAIRES D'UN ABONNEMENT DE STATIONNEMENT MENSUEL OU ANNUEL

N° 2020-135. AVENANT N° 1 A LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE POUR SA PROLONGATION SUITE A LA CRISE SANITAIRE (COVID-19)

Sidi CHIAKH (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, dès la première phase de confinement décrété pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, la Ville a décidé la mise en place de la gratuité du stationnement payant sur l'ensemble du territoire communal et la nouvelle équipe municipale a maintenu ce dispositif jusqu'au 1^{er} septembre 2020. L'objectif était d'inciter les Kremlinois à emprunter les transports en commun, mais aussi des moyens de transport alternatifs tels que le vélo, le vélo électrique, la trottinette ou la trottinette électrique.

Cette décision s'inscrivait également dans les dispositions du bouclier communal, adopté par délibération du 13 juillet 2020, qui reposait sur 12 propositions concrètes et sur différentes mesures en faveur des usagers du stationnement payant et, notamment, la baisse du forfait de stationnement, des tarifs non-résidents de 10 % et l'extension du forfait du dimanche au samedi, pour ne pas pénaliser les visites familiales et amicales.

Au lendemain de la période estivale, les autorités sanitaires ont constaté l'expansion progressive et continue de l'épidémie du virus sur tout le territoire et notamment en Île-de-France. Par décret du 14 octobre 2020, en raison de la propagation de l'épidémie de Covid-19, qui constitue une catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population, le Président de la République a déclaré en Conseil des Ministres l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 à partir de minuit sur l'ensemble du territoire national.

Parce que la tentative de couvre-feu mise en place par le gouvernement n'a pas ralenti le développement croissant du Covid-19, le Premier ministre a, par décret du 29 octobre 2020, édicté des mesures pour faire face à la pandémie. Il a notamment interdit tout déplacement de personnes hors de son domicile, à l'exception de ceux répondant à 8 motifs limitativement énumérés, dont les trajets entre le domicile et les lieux d'exercice de l'activité professionnelle, ainsi que la fermeture de la plupart des établissements recevant du public. Comme cela a été le cas durant la première phase de gestion par le gouvernement de cette crise sanitaire, les conséquences économiques et sociales, liées aux nouvelles mesures prises pour affronter la deuxième vague de la pandémie, auront inévitablement de profondes répercussions sur l'emploi et sur la vie de nos concitoyens.

Ainsi, pour continuer à protéger et accompagner les Kremlinois face à cette crise, la municipalité qui avait déjà décidé la mise en place d'un bouclier communal, dès l'été 2020, entend poursuivre ses efforts et, dans ce cadre, propose de renouveler une période de gratuité du stationnement à compter du 30 octobre 2020 et durant toute la durée du deuxième

confinement, sur la base du décret en vigueur, qui sera appliquée à tout résident titulaire d'un abonnement de stationnement mensuel ou annuel. Ce dispositif de gratuité a été concerté au sein du comité de suivi de la pandémie de Covid-19 réuni le 6 novembre 2020.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Tu peux présenter l'avenant n° 1 sur ta lancée, si tu le souhaites.

Sidi CHIAKH (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Par contrat en date du 8 mars 2016, la Ville a confié à la Société Q-Park France la gestion du stationnement payant sur voirie pour une durée de 7 ans à compter du 15 mars 2016. Ce contrat prévoit le versement à la Ville d'une redevance fixe annuelle et d'une redevance variable qui dépend du chiffre d'affaires de l'année en cours de cette Délégation de Service Public (DSP).

Le confinement de la majeure partie de la population française ordonné le 17 mars 2020 par le Gouvernement afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19 s'est accompagné, localement, en matière de politiques publiques de stationnement par la décision de la Ville du Kremlin-Bicêtre de mettre en place la gratuité du stationnement sur l'ensemble du territoire communal.

Le 11 mai 2020, le Gouvernement a levé le confinement pour l'ensemble de la population, tout en maintenant des consignes pour limiter les déplacements (interdiction des déplacements à plus de 100 kilomètres de son domicile) et en incitant à maintenir le télétravail. Afin d'accompagner la reprise progressive de l'activité économique et l'engagement pris dès le 13 juillet 2020 de mettre en place un bouclier communal, la Ville du Kremlin-Bicêtre a ainsi décidé de maintenir la gratuité du stationnement payant jusqu'au 1^{er} septembre 2020. Cette mesure importante a eu pour objectif d'accompagner le pouvoir d'achat des Kremlinoises et des Kremlinois en période estivale et d'inciter à l'usage de transports en commun et de moyens de transport alternatifs tels que le vélo, le vélo électrique, la trottinette ou la trottinette électrique ; elle s'est accompagnée d'une aide financière communale en faveur de l'acquisition de moyens de transport alternatifs qui rencontre un succès certain. Ces mesures prises tant pour limiter la propagation de l'épidémie que les conséquences économiques et sociales de la crise pour les habitants ont eu des impacts financiers sur l'économie du contrat, en provoquant l'absence totale de rémunération du délégataire qui a dû cependant continuer à supporter des charges d'exploitation de la DSP (salaires du personnel, impôts, taxes, charges locatives, frais de structure...).

Conformément à l'article 27.2. du contrat de délégation de service public qui prévoit que « les parties prévoient également de se rencontrer en cas de neutralisations en période de crise bouleversant l'économie générale de la DSP, de changements de tarif entraînant un bouleversement de l'économie général de la DSP », la Ville et la société Q-Park se sont rencontrées afin d'étudier et de convenir des mesures pouvant être envisagées à mi-parcours de la durée de la DSP. Au regard des éléments d'analyse transmis par la société Q-Park à la Ville et conformément au compte d'exploitation prévisionnel initial, il a été convenu par les deux parties d'augmenter la durée du contrat de 21,5 mois et de passer un avenant dans ce sens afin de maintenir inchangées les conditions d'exploitation du contrat initial. Il est à noter à cet effet que le contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel qu'en soit le montant, ne sont pas substantielles. En outre, la modification du contrat a été rendue nécessaire par des circonstances que la Ville ne pouvait pas prévoir. Ainsi, conformément à la loi dite d'état d'urgence sanitaire, et ses ordonnances et décrets d'application dont l'ordonnance du 25 mars 2020 portant des mesures d'adaptation pour les contrats en cours, d'une part, des articles L. 1411-5 et L.1411-6 du CGCT et les articles R.3135-5 et R.3135-7 du Code la Commande Publique, d'autre part, les dispositions préalables à l'objet de la présente délibération ont été prises.

Compte tenu des éléments précités et considérant que la présente délégation arrive à son terme le 14 mars 2023 à 24 heures, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative au stationnement payant de surface, ainsi que tous documents s'y rattachant, afin de prolonger sa durée au 31 décembre 2024.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces deux rapports ? Non. Je mets aux voix le rapport n° 134.

Résultat du vote (rapport n° 2020-134)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix le rapport n° 135.

Résultat du vote (rapport n° 2020-135)

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 136.

N° 2020-136. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS – EXERCICE 2020

Elsa BADO, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la vie associative, à la médiation, à la prévention de la délinquance, à la vie du quartier La Mairie-Salengro (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Mesdames, messieurs, chers collègues, l'appel à projets permet depuis 9 ans de financer les projets des associations kremlinoises. À la suite du dépôt des dossiers et d'un premier examen par le Comité Technique composé des membres des services de la Ville, nous proposons les subventions que vous trouverez à la fin du projet de délibération, juste après une présentation de chaque association et de leur projet. Je vous remercie, chers collègues, de voter cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport qui donne subvention à plusieurs associations pour un montant total de 4 500 €. Au regard de liens qu'il peut y avoir ou par volonté d'appliquer la charte de transparence que nous avons votée, je vais appeler les votes article par article.

Résultat du vote (article 1 : ACODC)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 1 est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix l'article 2.

Résultat du vote (article 2 : FRVD)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 2 est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix l'article 3.

Résultat du vote (article 3 : Harpo Mélusine)

Votants : 35

Pour : 34 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme BADO)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 3 est adopté. Je mets aux voix l'article 4.

Résultat du vote (article 4 : La Grange aux Queulx)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 4 est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix l'article 5.

Résultat du vote (article 5 : Les Buveurs de Thé)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 5 est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix l'article 6.

Résultat du vote (article 6 : Voix et Spectacle)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 6 est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix l'article 7.

Résultat du vote (article 7 : Ymard Skate Club)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'article 7 est adopté à l'unanimité.

Je suspends la séance pour aérer la salle et permettre à ceux qui ne l'ont pas fait encore de changer de masques.

De 00 heure 40 à 00 heure 50 : suspension de séance

N° 2020-137. PRESENTATION DU RAPPORT 2019 DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DU VAL-DE-BIEVRE 2015-2022

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée des questions relatives au logement, à l'habitat et à la politique de la ville (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames, messieurs, au Kremlin-Bicêtre, il y a la présence d'un quartier prioritaire, Gabriel-Péri, Schuman, Bergonié, auquel sont intégrés également Les Barnufles et Les Martinets. Le Kremlin-Bicêtre est signataire du contrat de ville du Val-de-Bievre jusqu'en 2022. À l'échelle du Val-de-Bievre, 162 projets ont été déposés en 2019, soit une hausse par rapport à 2018.

Au Kremlin-Bicêtre, la Comede a reçu une subvention de 13 500 € ; Societat Valentinas, de 1 500 € ; l'association AERA, de 10 000 € ; la Ligue de l'Enseignement, de 15 000 € ; la Mission Locale Intercommunale, de 10 000 €, l'association Justice et Ville, de 11 000 €. Un fonds de solidarité des initiatives locales a bénéficié aux Buveurs de Thé.

Le rapport 2019 pointe plusieurs signaux inquiétants : l'alerte sur l'ingénierie locale et sur les conseils de quartier.

Enfin, pour la dernière phase du contrat de ville, l'EPT souhaite coordonner son intervention autour de 5 axes :

- agir en faveur de la réussite éducative ;
- garantir la présence des services publics ;
- poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants ;
- permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés ;
- renforcer la coordination au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Non. Il n'y a pas de vote. Le Conseil Municipal prend acte. Nous passons au rapport n° 138.

N° 2020-138. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE POLYVALENT DARIUS-MILHAUD (ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION N° 2020-073 DU 13 JUILLET 2020)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cette délibération annule et remplace la délibération du 13 juillet 2020. En effet, une erreur s'est glissée dans cette désignation. Nous avons désigné 3 titulaires et 3 suppléants alors qu'il faut un seul titulaire et un seul suppléant. En effet, c'est l'EPT qui désigne un autre titulaire et un suppléant en tant qu'intercommunalité.

Les propositions de représentants sont les suivantes : Kamel Boufraine, titulaire ; Ghislaine Bassez, suppléante. Ce sont les deux élus en charge de l'éducation pour nous représenter au sein du Conseil d'Administration du lycée Darius-Milhaud. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Acceptez-vous de procéder à un vote à main levée ?

Résultat du vote (vote à main levée)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le vote à main levée est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix la désignation des représentants.

Résultat du vote (désignation des représentants)

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons au rapport n° 139.

N° 2020-139. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE PROFESSIONNEL PIERRE-BROSSOLETTE (ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION N° 2020-072 DU 13 JUILLET 2020)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit de la même démarche pour désigner les représentants, titulaire et suppléant, au Conseil d'Administration du lycée professionnel Pierre-Brossolette. Il est proposé de désigner : Kamel Boufraine, titulaire ; Ghislaine Bassez, suppléante. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Je vous propose de voter à main levée.

Résultat du vote (vote à main levée)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le vote à main levée est adopté à l'unanimité. Je mets aux voix la désignation des représentants.

Résultat du vote (désignation des représentants)

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons au rapport n° 140.

N° 2020-140. RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DU DIRECTEUR DES SERVICES A LA POPULATION
--

Jean-Luc LAURENT, Maire

Au niveau de la Ville du Kremlin-Bicêtre, nous avons le projet volontariste de transformer nos politiques en direction de la population : politique de solidarité, de soutien et d'accompagnement en direction de tous les administrés. Le directeur des services à la population concerne un champ étendu de compétences qui exigent des connaissances en matière technique, juridique, budgétaire, managériale et de partage de projets dans un environnement complexe. Il s'agit de placer dans ce secteur de compétences du directeur des services à la population l'ensemble des services qui touchent la population (éducation, sport, culture, solidarités, jeunesse). Cet argent sera placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services, comme il se doit.

Une déclaration de vacance de poste a été faite auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne. Aucun fonctionnaire avec un profil adapté n'a permis de recruter un fonctionnaire. C'est pourquoi il vous est proposé le recrutement d'un attaché principal contractuel de catégorie A à compter du 1^{er} décembre. Le contrat est pour une durée de trois ans, conformément à la loi. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Oidi BELAÏNOUSSI (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Chers collègues, monsieur le Maire, il a beaucoup été question au début de ce Conseil Municipal des dépenses de personnel, de besoins de services publics, de nécessité d'intervention auprès de la population, comme l'a mentionné M. Delage. La démonstration mathématique, certes un peu rapide mais éclairante, de M. Delannoy ne doit pas masquer que l'augmentation des dépenses de personnel ne consiste pas seulement à se focaliser sur le temps de présence des agents. Les lignes hiérarchiques, déjà suffisamment lourdes, deviennent de plus en plus obscures et confuses. Les directeurs ont des attributions obscures et des titres tellement ronflants qu'une carte de visite ne suffit plus à les contenir. Déjà, lors de la nomination des adjoints, nous en étions à nous demander s'ils n'étaient pas dotés de superpouvoirs, vu le contenu des portefeuilles et des signatures à rallonge. Votre volonté d'une vision participative et la nomination de nombreux adjoints et d'adjoints d'adjoints sont antinomiques avec cette propension à recruter des directeurs. Cela amène à se poser des questions sur le réel champ d'action des adjoints ou des directeurs. En somme, peut-être y a-t-il des doublons.

Une question se pose aussi, monsieur le Maire. Qu'en est-il des directeurs en place, dont les compétences ne semblent pas remises en cause ? Quelle est la part de cette surcouche hiérarchique dans la hausse des dépenses de personnel ? Recruter encore des directeurs, est-ce vraiment ce dont a besoin notre Ville ? Contrairement à ce qu'a pu dire notre Président, nous ne sommes pas en guerre. Ce n'est pas d'une armée bien rangée derrière son chef dont nous avons besoin. Les Kremlinois ont besoin de repères, de lisibilité, de proximité et d'humanisme.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je prends acte de votre position et, donc, de votre opposition à ce recrutement. C'est le propre des élus de devoir se déterminer. Je veux simplement vous dire deux choses. Comme l'a dit le rapport d'orientations budgétaires, nous ne sommes pas surdotés en cadres de direction, mais plutôt sous-dotés. Il y a eu un directeur général adjoint des services en charge des services à la population. Le poste est vacant. Nous sommes en train de réfléchir en termes d'orientations nouvelles. Je peux vous préciser que ce recrutement entraînera, s'il est adopté ce soir, non seulement l'arrivée d'un nouveau cadre, mais aussi la nomination, dans l'emploi fonctionnel, de directeur général adjoint des services, comme le poste existe au tableau des effectifs.

De plus, il n'y a pas de doublon entre les adjoints et les fonctionnaires ou les agents recrutés et ce pour une raison très simple. Ce sont deux fonctions différentes. Dans les collectivités locales, on doit veiller à la séparation des fonctions. Il y a des agents qui répondent au statut de la fonction publique et il y a les élus qui relèvent d'une légitimité électorale. Il ne doit pas y avoir confusion. Les premiers sont au service des seconds. Les agents sont au service des élus. Les agents sont là pour mettre en œuvre les décisions que nous prenons au Conseil Municipal, qui peuvent être prises par le Maire et la municipalité dans le cadre des pouvoirs qui sont leur sont délégués par le Conseil Municipal. Il ne doit pas y avoir de confusion entre les uns et les autres. C'est la richesse des collectivités locales que de distinguer les choses. Pour ma part, j'y veille attentivement. Il n'y a donc pas de doublons.

Au niveau de la collectivité, il y aura deux DGA. Il y en a déjà une, qui est là, qui, en tant que Directrice Générale Adjointe, s'occupe des moyens (ressources humaines, finances, informatique). Il y aura un autre DGA, comme prévu au tableau des effectifs, c'est-à-dire le tableau qui fixe le cadre des emplois de la commune. Ce ou cette DGA sera chargé des services à la population, tel que je viens de vous le décrire. Cela ne remet pas en cause la place des cadres qui sont dans les effectifs municipaux. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Abstentions : 5 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 141.

N° 2020-141. RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DU DIRECTEUR DE LA DEMOCRATIE LOCALE DE LA VILLE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit de m'autoriser à signer un contrat de trois ans de recrutement d'un cadre qui sera directeur de la démocratie locale de la ville. Il aura en charge la citoyenneté, la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative, le Service Communication et tout le bloc de la concertation, la citoyenneté, la démocratie.

Le rapport comporte une erreur : il est indiqué aussi l'environnement, mais ce n'est pas le cas. La compétence de l'environnement est dans le cadre des fonctions de la Directrice des Services Techniques. Je vous invite à modifier le rapport. La délibération ne comporte pas d'erreur.

Je vous propose donc la création de ce poste et l'autorisation de signer ce contrat de trois ans. Ce poste existait au tableau des effectifs en tant que Directeur de la Citoyenneté, de la Communication, puis de la Citoyenneté, de la Communication et de la Culture. Le poste est aujourd'hui vacant. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix la création de ce contrat qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 142.

N° 2020-142. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 : RÉMUNÉRATION DU COORDONNATEUR, DE SON ADJOINT ET DES AGENTS RECENSEURS

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cette mission de recensement nous est confiée par l'INSEE. L'État nous donne une dotation financière pour exécuter cette tâche. La dotation est censée couvrir la dépense. Il est proposé de fixer la rémunération. Le recensement est prévu du 21 janvier au 27 février 2021.

Je me suis tourné vers le Directeur Général des Services concernant ce rapport. En effet, nous avons appris par un message Internet, non consolidé, que le recensement de la population serait reporté à une année future, sans doute en 2022. En l'absence d'informations précises de la part du Préfet, nous allons délibérer. Nous ne serons ainsi pas en difficulté. Si jamais le recensement est reporté, la décision tombera d'elle-même. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ai signé 30 décisions ou contrats dont vous disposez de l'exposé. J'ai déjà répondu aux questions lors de la Commission Unique lundi dernier. Y a-t-il des questions complémentaires ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, dans le cadre de cette Commission, nous vous avons demandé communication des pièces relatives aux décisions n° 24 et 27.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Dans le cadre de la loi, il y a un problème pour donner ces dossiers.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Cela concerne-t-il les deux dossiers ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Oui. Si un arrêté est publié, nous pouvons donner l'arrêté. Il s'agit d'une affaire de contestation juridique. De ce fait, les services m'ont indiqué que cette demande ne pouvait pas être suivie d'effet.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Nous étudierons le point.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je ferai vérifier.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

S'il vous plaît.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Le Conseil prend acte.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le vœu vous a été remis. Il est intitulé « L'eau est un bien commun » et indique « Nous voulons une gestion publique transparente et démocratique ». Il est présenté par les groupes Kremlin-Bicêtre en Commun, Élus Socialistes, Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens.

Il a été proposé aux groupes d'opposition un texte. Le Groupe Kremlin-Bicêtre en Avant a fait savoir qu'il soutenait et qu'il souhaitait être signataire.

Nous n'avons pas eu de réponse du groupe de M. Delannoy, qui exprimera peut-être tout à l'heure. J'ignore si c'est M. Delannoy ou M. Zinciroglu qui s'exprimera.

Je vous donne lecture du vœu :

« Notre pays connaît un fort mouvement en faveur de la gestion publique de l'eau. En quinze ans, nous sommes passés de 28 à 40 % des usagers desservis par des entreprises publiques. Récemment, la Métropole de Lyon a fait le choix de ne pas renouveler son contrat avec Veolia, le deuxième de France après le SEDIF, et de mettre en place une gestion publique.

« Depuis sa création en 1923, le SEDIF a confié tout le service de l'eau, de la production d'eau potable à la facturation en passant par la distribution, à la Compagnie Générale des Eaux, devenue Veolia, donc un opérateur privé.

« La Ville du Kremlin-Bicêtre s'est déjà prononcée par deux fois, en 2010 et en 2017, pour une régie publique de l'eau. Le 1^{er} janvier 2018, 9 villes de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre — qui a la compétence eau, je le rappelle —, Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine, décidaient de ne pas renouveler leur adhésion au SEDIF (disposition introduite par la loi NOTRe) et de conduire des études pour un transfert en régie de la gestion de l'eau.

« La Chambre Régionale des Comptes, dans une enquête publiée en juin 2017, a alerté sur la dérive financière de l'actuel contrat entre Veolia et le SEDIF. Chaque année, c'est entre 40 et 50 M€ qui passent des caisses du SEDIF à celles de Veolia et de ses filiales. Les correctifs appliqués par le SEDIF à partir de 2016 n'ont pas entamé la rente de situation de la multinationale. Avec le rachat de Suez, la multinationale Veolia se verrait encore renforcée.

« Philippe Laurent, Secrétaire Général de l'Association des Maires de France, met en garde contre "la tentation d'augmenter le prix de l'eau et les répercussions que cela aurait sur les usagers".

« La logique du profit, cher aux entreprises privées, ne saurait être la règle de gestion du bien commun indispensable qu'est l'eau. « Désireux d'empêcher toute gestion publique de l'eau, le SEDIF prétend conserver à son usage exclusif les canalisations principales et les réservoirs présents sur le territoire. Le syndicat a fait savoir qu'il obligerait nos communes, dans le cas d'une sortie du SEDIF, à créer un réseau parallèle de canalisations, dites déconnexions physiques, ce qui augmenterait le prix de vente de l'eau. Ces hypothèses engendreraient des travaux pharaoniques et des coûts supplémentaires inutiles. Or une déconnexion virtuelle des réseaux, sans travaux supplémentaires, sera suffisante, d'autant plus que les usagers de nos communes ont déjà payé le réseau existant.

« Le Commissariat Général de l'Environnement et du Développement Durable (il doit s'agir en réalité d'un Conseil), soit les services de l'État, donne d'ailleurs raison aux Villes dans un rapport en date de 2016.

« Dans cette période transitoire, la convention qui lie les villes au SEDIF arrive à échéance en fin d'année 2020. Le syndicat en refuse toute prolongation, malgré les effets de la crise sanitaire sur la vie démocratique.

« Le 17 novembre, les 9 maires ont rencontré le Préfet de Région qui a proposé un délai supplémentaire d'un an. Ce délai est indispensable pour consulter les habitants des 9 villes et leur permettre un choix démocratique pour une gestion publique de l'eau.

« Le Conseil Municipal du Kremlin-Bicêtre demande la création d'une régie publique pour la distribution de l'eau et s'engage à consulter les Kremlinois sur ce choix majeur. »

C'est la proposition qui est faite. Je précise qu'un Conseil de Territoire a lieu demain soir, à 18 heures. Ce point est inscrit à l'ordre du jour. Nous sommes liés avec le SEDIF par une convention qui arrive à échéance prochainement. La proposition qui sera faite demain au Conseil de Territoire consiste à demander une prolongation de cette convention dans la mesure où la délégation de service public qui lie Veolia au SEDIF arrive à échéance, mais ne sera renouvelée que dans deux ans, ce qui laisse le délai pour poursuivre parallèlement les choses et permettre aux collectivités qui s'interrogent sur la ré adhésion au SEDIF de pouvoir, comme il est indiqué, mener consultations, concertations et études complémentaires pour une prise de décision. Ce vœu permet d'avoir un débat et un positionnement pour savoir si nous confirmons ce qui a été décidé au Conseil Municipal précédemment, à deux reprises, en faveur de la régie publique de l'eau ou si nous ne le renouvelons pas. Tels sont les termes du débat que suggère ce vœu.

Geneviève Étienne et moi suivons cette question. Elle est en effet en charge du dossier. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Enguerrand DELANNOY (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Mes chers collègues, c'est une décision importante que de sortir ou non du SEDIF. Il y a plusieurs raisons qui fondent notre refus de nous associer à ce vœu et, pour tout dire, notre opposition à cette sortie du SEDIF de la part du Kremlin-Bicêtre et des huit autres communes concernées.

Ce vœu, pour intéressant qu'il soit, manque cruellement d'informations techniques et financières. Le marché de l'eau, ce n'est pas un truc en l'air. Cela touche directement tous nos concitoyens. Cela a des impacts considérables sur leur vie, puisque nous buvons des litres d'eau par jour, mais aussi sur leur pouvoir d'achat. À ce titre, je note d'ailleurs que le SEDIF a entamé depuis 2017 une diminution du prix de l'eau, qui est, cette année, je crois, de 10 centimes pour 120 m³.

Une sortie du SEDIF pose plusieurs problèmes. Il y a d'abord la question des réseaux de transport. Par où va circuler l'eau ? Il est évoqué que cela pourrait être une déconnexion virtuelle et non de transport. J'entends cet argument. Il faut savoir que, sur une déconnexion de transport, le coût de sortie du SEDIF se chiffrerait en plusieurs dizaines de millions d'euros. Ce sont des chiffres considérables.

Vous pouvez sourire, madame Étienne, mais ce sont les chiffres qui m'ont été remis dans un rapport dont nous n'avons pas eu communication parce qu'il n'a pas été édité par la Ville. C'est d'ailleurs assez étonnant. On ne dispose d'aucun chiffre pour un sujet très important. D'autres communes débattent de ce vœu et ont une information plus importante que celle dont nous disposons ce soir. On peut rire des dizaines de millions d'euros, mais cela a un impact direct.

Se pose donc la question des réseaux de transport. 80 M€ de reconstruction d'un réseau parallèle nécessitent un amortissement pendant vingt ans. On peut alors de manière certaine dire au revoir à la diminution des tarifs de l'eau.

Par ailleurs, l'exploitation en régie suppose des besoins en personnel. Il faut assurer les investissements, la maintenance, les travaux, la gestion. Pour les 9 villes, d'après l'étude à ma disposition, cela représente 37 équivalents temps plein. Il faut les financer. Cela aura un impact sur le prix de l'eau.

La conclusion de l'étude dont j'ai eu connaissance précise qu'en fait, aucune diminution du tarif de l'eau n'est envisageable à horizon 2046.

Je m'interroge donc vraiment sur les raisons qui fondent ce vœu et la volonté de quitter le SEDIF. Il y a très peu de chiffres. Je les ai trouvés ailleurs. C'est donc sujet à discussion et à débat. Nous pourrions en débattre quand nous aurons des chiffres un peu plus tangibles. C'est un vœu dont les conséquences me semblent au moins hasardeuses. Si ce n'est pas hasardeux, la seule explication que je trouve est d'ordre idéologique, selon laquelle il faut absolument avoir une régie publique de l'eau plutôt que de passer par le biais d'un syndicat et d'une entreprise privée. Nous sommes ici loin des débats sur la fusion entre Veolia et Suez.

Il s'agit d'avoir un grand groupe de l'eau en mesure de réaliser les investissements nécessaires à la distribution et à la purification de l'eau. De ce point de vue, les investissements vont aller en grandissant. Par exemple, s'agissant de la distribution de l'eau, des sujets ne sont pas évoqués, notamment les perturbateurs endocriniens, qui ne sont pas un petit sujet. On parle d'écologie régulièrement, mais il y a bien cette question des perturbateurs endocriniens présents dans l'eau. De manière assez lucide, on peut imaginer que les normes vont se durcir sur ces questions. Cela nécessitera des investissements considérables que des petites régies publiques, telles que celles vers lesquelles vous semblez nous destiner avec ce vœu, seront incapables de mettre en œuvre.

Ce sont là les raisons pour lesquelles nous nous désolidarisons de ce vœu et nous sommes en défaveur de cette sortie du SEDIF pour la commune du Kremlin-Bicêtre.

Ibrahima TRAORÉ (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Il se fait tard. Je serai bref. Comme l'a bien rappelé M. Delannoy, le sujet est important. Comme vous l'avez très bien dit, monsieur Delannoy, c'est idéologique. La gauche n'a pas la même position que la droite sur cette question. C'est le cas depuis des années. Dites-le publiquement. L'eau est un bien commun qui a été financé par les habitants depuis des années. Vous parlez des tuyaux. Je fais très attention à vos éléments de langage. Il ne s'agit pas de tuyaux de transport. C'est par là que l'eau passe. Peut-être n'avez-vous pas eu vos éléments par vos sources, mais cela a été financé par les communes. Le choix que nous faisons est à la fois idéologique et pour l'avenir de nos enfants, c'est-à-dire que ce bien commun ne doit pas être accaparé par les grands groupes. C'est idéologique, monsieur Delannoy. Vous pouvez froncer les sourcils, nous n'avons pas la même position. J'ai envie de dire que c'est la beauté de la démocratie. On a des désaccords. Nous sommes pour que ce bien public reste dans l'escarcelle du bien public pour les futures générations. J'espère que nous serons là pour en parler dans vingt ou trente ans. Je vous le souhaite à tous les deux du fait que nous sommes jeunes. C'est un enjeu majeur qui reviendra sur la table. Derrière vos propos et dans tous les éléments que vous avez donnés par ailleurs, je vois bien que vous essayez d'amener les choses sur le volet privé. Je n'ai rien contre le privé. Mais dites franchement que vous souhaitez privatiser telle ou telle chose. De cette façon, les débats seront clairs de manière publique. On verra ainsi les différences entre la gauche et la droite. Nous voterons en faveur de ce vœu, parce qu'il y a un courage politique de la gauche. Le Groupe que je représente votera pour.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinien, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Tout comme Ibrahim Traoré, je n'ai absolument rien contre le privé, puisque j'y travaille. Cependant, y a-t-il un exemple d'une privatisation qui ait offert un meilleur service public que le service public lui-même ? Je n'en connais pas.

Il y a quand même une gestion opaque de l'eau à l'heure actuelle. On n'arrive pas à tout savoir. Ce n'est ni un caprice ni une idéologie, mais plutôt une logique, la même que nous avons suivie pour la fusion de KBH. Nous refusons de faire nôtre le « *There is no alternative* » de Thatcher. C'est tout ce que je voulais ajouter.

Sidi CHIAKH (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Monsieur le Maire, chers collègues, dans l'abonnement de l'eau potable, il y a des charges et des taxes. Les usagers de l'eau potable paient déjà assez. Avec cet argent qu'ils paient pour entretenir le réseau d'eau potable, ils ont déjà payé la canalisation un certain nombre de fois. Il faut que tout ceci revienne au patrimoine. Or le patrimoine est celui de la Ville. Il doit revenir dans un régime public. On peut faire un copier-coller avec l'assainissement. Beaucoup de villes avaient des assainissements publics et sont passées au privé. Quand le privé a récupéré ces assainissements, il était dans un état impeccable. Des assainissements gérés par des villes, voire des départements, sont très bien entretenus. Jusqu'à preuve du contraire — je ne vais pas donner le nom des départements qui gèrent l'assainissement, il doit en rester trois ou quatre en France —, cela se passe très bien. Mais, derrière la porte, il y a le privé parce qu'il y a une histoire d'argent. Il y a tellement d'argent à gagner que le privé veut tout récupérer. Si on peut ramener de nouveau le patrimoine dans le giron du public, ce n'est pas plus mal parce que tout cela a déjà été payé. C'est comme les autoroutes. C'est une politique de gauche. Elle doit rester à gauche.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Je mets aux voix ce vœu.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. MEGHERBI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, M. DELANNOY, M. ZINCIROGLU, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vu l'heure tardive, j'ai préféré ne pas répondre à M. Delannoy. Je reconnais qu'il y a une nécessité de donner l'information. Si nous n'avons pas donné les éléments techniques d'analyse financière et juridique, c'est que les choses ne sont pas stabilisées du point de vue des études. Il n'y a pas qu'une seule étude. Il y a aussi des contre-études. Il y a des expériences et des contre-expériences qui sont faites et qui sont prises en compte. Nous aurons l'occasion d'y revenir et de vous donner davantage d'éléments avec Geneviève Étienne. Nous sommes dans des cycles de réunions et d'expériences. Il s'agit de regarder ce qui s'est passé à Grenoble, à Paris et ce qui se passe au sud de notre territoire Grand Orly-Seine-Bièvre. Les villes de Grigny et Viry sont sorties du SEDIF il y a quelque temps et ont constitué leur régie publique.

Je n'ai pas voulu vous donner les éléments de l'étude que vous avez pu avoir parce qu'ils ne sont pas stabilisés. Cette étude donne une orientation qui doit vous intéresser parce qu'elle vise, étant donné les coûts, à rester au niveau du SEDIF, mais elle ne prend pas en compte des jurisprudences et des expériences qui existent. C'est ce dont a parlé Sidi Chiakh : les tuyaux ont été payés par les usagers. En droit, je vous invite à consulter la jurisprudence. Il y a eu des décisions dans le domaine de l'eau qui ont tranché la question : la propriété du sol emporte la propriété des canalisations. Une question peut se poser. Ce n'est pas ce que dit l'étude. Il faut regarder les choses globalement. Il s'agit plutôt de voir s'il y a une rupture de continuité d'une ville à une autre. C'est un point à examiner. S'il y a une séparation, c'est comme un divorce, il faut faire l'inventaire, regarder les choses et voir comment répartir des biens.

André Santini a totalement tort quand il nous dit, et m'a dit quand nous nous sommes vus, que tout ce qui a été payé par le SEDIF reste au SEDIF. Non. Cela a été payé par l'utilisateur et les communes qui sont membres de ce syndicat intercommunal. Il y a matière à débattre. Nous sommes en train de regarder les choses et de nous coordonner. Nous aurons l'occasion d'y revenir évidemment, y compris dans la dimension technique de la séparation physique ou virtuelle.

Il est temps de lever la séance. Je vous donne rendez-vous le 17 décembre à 20 heures dans cette même salle pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 1 heure 30.